

## Des milliers de palmiers partent en fumée

*Définir les responsabilités plutôt que charger le seul changement climatique*



Page 3

Message de fidélité et de loyalisme à S.M le Roi du président de la Chambre des représentants



Page 2

Youssef El Bakkali

*Les activités de la fondation, à vocation sociale et solidaire, profitent exclusivement aux enseignants adhérents et à leurs familles*



Page 5

Habib El Malki à la tête de la Fondation du Festival du cinéma africain de Khouribga



Page 12

Affaire Ghali

*Délinquance d'un gouvernement du côté de Madrid et responsabilités en jeu*



Pages 16-17

Fa  
ju:  
pr  
sc  
pr  
nc  
dé  
  
Hi  
fo

# Message de fidélité et de loyalisme à S.M le Roi du président de la Chambre des représentants



Le Cabinet Royal a reçu un message de fidélité et de loyalisme adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI par le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, à l'occasion de la clôture de la deuxième session de la cinquième année législative de la dixième législature.

Dans ce message, M. El Malki exprime, en son nom propre et en celui de l'ensemble des membres de la Chambre des représentants, ses sincères et profonds sentiments de fidélité et de loyalisme à Sa Majesté le Roi, implorant le Très-Haut de Lui accorder santé, bien-être et quiétude.

M. El Malki saisit également cette occasion pour souhaiter la satisfaction Royale de l'action accomplie par la Chambre des représentants pendant

près de cinq ans de travail continu, d'assiduité et de persévérance, dans un esprit collectif et une performance empreinte d'harmonie, de complémentarité, de dialogue et d'écoute, soulignant que la démarche adoptée dans toutes les actions illustre la démocratie représentative honnête, basée sur l'entente comme un choix, une perspective et une culture politique.

La Constitution du Royaume constitue la référence de l'ensemble des actions de la Chambre, qu'il s'agisse de la législation, du contrôle de l'action gouvernementale, de l'évaluation des politiques publiques ou de la diplomatie parlementaire, affirme-t-il, ajoutant qu'en même temps et avec la même détermination, cette institution a été guidée, tout au long des années de travail, par les hautes orientations Royales

dans la mise en place de ses plans et programmes, la concrétisation des idées et dans la mise en œuvre des initiatives.

"Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé, en tant que responsables parlementaires et acteurs politiques, au profit de notre pays et de votre peuple fidèle, et au service de nos causes nationales, notamment la question de notre intégrité territoriale, et des intérêts suprêmes de notre pays. Ce qui a forcé l'admiration des amis et des personnes justes", écrit M. El Malki dans ce message.

Les multiples répercussions de la pandémie de Covid-19 n'ont pas empêché la Chambre de poursuivre l'action parlementaire à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, dit-il, soulignant que les parlementaires n'ont ménagé

aucun effort pour assumer la responsabilité nationale, tout en prenant en compte, de plus en plus, les directives Royales précieuses en matière d'anticipation, d'initiative et de travail continu pour concrétiser des idées, renforcer les cumuls positifs et avancer vers les divers fronts d'action nationale qui "n'acceptent ni hésitation ni report".

M. El Malki relève que les parlementaires ont toujours pris en considération les directives et les instructions Royales, en particulier la nécessité de la coordination au sein du Parlement et le dialogue entre les composantes nationales à l'intérieur et à l'extérieur de la première Chambre, la promotion de la culture de l'entente dans la réflexion, la planification et le rendement, dans les décisions et positions et dans la mise en œuvre de projets et de chantiers en relation avec les attributions constitutionnelles de la Chambre des représentants ou en ce qui concerne les performances politiques, diplomatiques et de communication. La Chambre des représentants a réussi principalement à faire de l'entente une pierre angulaire de la transformation et du développement politiques dans le pays, poursuit-il.

Les membres de la première Chambre du Parlement ont toujours veillé à mettre en œuvre les dispositions de la Constitution et les articles du règlement intérieur de la Chambre en ce qui concerne l'action parlementaire, législative et le contrôle et ont réussi à se mettre d'accord sur plusieurs projets et initiatives au cours de cette législature, avec l'adoption à l'unanimité de plus de 80% de toutes les lois approuvées.

## Signature ce lundi de l'acte de donation de la famille de feu Abderrahmane Youssoufi à la FNM

L'acte de donation de la famille de feu Abderrahmane Youssoufi à la Fondation nationale des musées (FNM) sera signé ce lundi au siège du Conseil national des droits de l'Homme à Rabat. Selon un communiqué de la FNM, cet acte sera signé entre l'épouse du défunt, Hélène Youssoufi, l'exécuteur testamentaire de la famille Youssoufi, M'barek Boudarka et le président de la FNM, Mehdi Qotbi.

Peu avant la disparition du regretté, le couple Youssoufi avait fait savoir sa volonté de léguer l'ensemble de ses biens à la FNM pour le développement de la culture au Maroc, a précisé la même source. Ledit acte "d'une immense générosité témoigne de l'altruisme et du patriotisme de feu Abderrahmane Youssoufi et illustre son engagement pour le développement de la culture et son accessibilité par tout le monde", lit-on dans le communiqué. La Fondation exprime toute sa gratitude pour cette donation et son engagement à perpétuer la mémoire de feu Abderrahmane Youssoufi auprès des Marocains.

Fidèles soutiens de la FNM, Mme et M. Youssoufi n'ont jamais cessé, du vivant du regretté M. Youssoufi, d'encourager la Fondation et ses actions en faveur de la culture, "dans le sillage de la politique



culturelle insufflée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI", a ajouté la même source.

Le défunt a toujours honoré de sa présence les expositions organisées par la FNM, notamment "Les couleurs de l'impressionnisme" au Musée Moham-

med VI d'art moderne et contemporain. "Il était heureux de voir Van Gogh, Monet, Renoir... exposés sur les cimaises d'un musée marocain et à la portée de chaque Marocain de toute condition sociale", a souligné la Fondation.

# Des milliers de palmiers partent en fumée

*Définir les responsabilités plutôt que charger le seul changement climatique*

Un autre été catastrophique dans les oasis du Sud du Maroc. Un feu ravageur a dévoré vendredi dernier 7.000 palmiers au Douar Ifra relevant de la commune d'Agdaz à Zagora, soit une superficie de 45 hectares. Et pas plus tard que mercredi dernier, plus de 200 palmiers ont été ravagés par le feu à Douar Hadan (commune de Tanzoulain).

## Il n'y a pas que le changement climatique à incriminer

« Les causes de ces feux n'ont pas été identifiées. Mais deux éléments expliquent cette situation : la sécheresse et l'indifférence des responsables locaux », nous a affirmé Jamal Akchbabe, président de l'Association des amis de l'environnement à Zagora (AAEZ). Et de poursuivre : « En effet, la sécheresse perdure dans la région depuis 2014 et cela a fortement affecté les ressources hydriques souterraines et celles superficielles. A noter également la hausse du taux d'évaporation estimé à 1.500 ml et l'épuisement de la nappe phréatique à cause de la culture de la pastèque. Aujourd'hui, les palmiers ne jouent plus leur rôle en tant que facteur d'humidité, ce qui aggrave la situation davantage. Mais, ces mutations climatiques ne sont pas les seules responsables de la dégradation de la situation dans la région, il y a également et surtout l'absence d'une approche intégrée qui prend en compte, d'un côté, ces changements ainsi que l'importance des oasis en tant que patrimoine écologique à vocation économique et sociale à forte dimension culturelle, et qui œuvre, de l'autre, à faire mûrir les conditions réelles aptes à protéger et à développer ces oasis. Bref, toutes les conditions objectives pour l'éclatement de feux de cette ampleur sont réunies ».

## Silence radio

Pour notre interlocuteur, ce qui vient de se passer est un crime et un scandale qui révèle une mauvaise gestion caractérisée par la confusion, l'improvisation et beaucoup d'attente chez les responsables chargés de ce dossier et à tous les niveaux. « Nous avons alerté, il y a trois mois, l'opinion publique nationale sur la gravité de la situation au sein des oasis. Nous avons également demandé de déclarer la province de Zagora comme zone sinistrée. Mais, malheureusement, cette demande est restée



lettre morte », nous a-t-il informé. Et de poursuivre : « Ceci d'autant plus que les responsables de l'Agence de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), les services du ministère de l'Agriculture, l'Agence du Bassin du Draa et les élus de la région n'ont pas jugé utile de bouger le petit doigt pour mettre un terme à ce drame qui menace les oasis du Draa et qui conduira inévitablement à leur disparition, avec de graves conséquences pour la région économiquement, socialement, écologiquement et culturellement ».

Notre source se demande pourquoi il y a un tel silence. « L'année dernière, de sévères incendies se sont produits en été détruisant des centaines d'hectares qui font partie des richesses naturelles du Maroc. En effet et en quelques mois, le feu a touché les oasis de Mazgata, Afala O'ndra, Douar Malal et Taranata où 6.000 hectares ont été consumés par l'incendie. Mais, surprise, aucune enquête administrative ou judiciaire n'a été diligentée pour élucider les causes de ces incendies. Il n'y a même pas eu de débat concernant ce sujet ou de pro-

gramme de sensibilisation ou de communication. Ce qui en dit long sur l'intérêt et la place accordés au patrimoine naturel national », nous a-t-elle confié. Une aberration, selon le président de l'AAEZ, puisque Greenpeace a déjà alerté des années auparavant sur le risque de disparition de ces oasis à cause du réchauffement climatique, de la hausse des températures et de leur impact sur les ressources en eau et, en conséquence, sur les activités agricoles spécifiques à ces zones.

## Un avenir incertain

Selon l'ONG, les périodes de sécheresse sont de plus en plus longues, avec des fréquences passant « d'une fois tous les cinq ans à une fois tous les deux ans ». « Notre dépendance aux énergies fossiles comme source principale d'électricité a réchauffé la Terre, ce qui fait que ces oasis ont vécu des changements fondamentaux dans leur écosystème », indique l'antenne MENA de l'ONG. « Ce dont les oasis marocaines sont témoins est un exemple des effets du changement climatique dans le monde,

de la disparition de civilisations et de peuples ainsi que de la déperdition de zones naturelles importantes pour l'équilibre environnemental », ajoute la même source.

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, de l'Eau et des Forêts a révélé que les deux tiers environ des habitats de l'oasis marocaine ont disparu au cours du siècle dernier, et ce processus s'est accéléré lors des dernières décennies, avec des températures en augmentation sensible.

« Le pire dans cette affaire, c'est qu'au-delà de la destruction d'un héritage et d'un patrimoine humain et civilisationnel, il y a le sort incertain de centaines de paysans qui vont certainement payer le prix fort de ces feux. En effet, ces derniers auraient pour conséquence directe une hausse des taux de la pauvreté et de la misère chez les paysans, ce qui les forcerait inévitablement à l'exode vers les villes pour vendre leur force de travail et survivre dans des conditions précaires », a conclu Jamal Akchbabe.

Hassan Bentaleb

# Séminaire organisé par la mission permanente du Maroc à l'ONU sur la dévolution des pouvoirs judiciaires dans les régions autonomes



La mission permanente du Maroc auprès de l'ONU à New York a organisé, vendredi, un séminaire international de recherche virtuel sur le thème "Garantir le succès des régimes d'autonomie territoriale : Dévolution des pouvoirs judiciaires", qui a été marqué par la participation d'une pléiade d'experts, chercheurs et universitaires de renommée mondiale.

Ce séminaire annuel a été l'occasion de présenter les expériences liées à la dévolution de pouvoirs judiciaires dans des régimes d'autonomie territoriale à travers le monde et d'établir des analyses comparatives avec l'Initiative marocaine pour l'autonomie de la région du Sahara.

Des experts internationaux venant de la Suisse, de l'Espagne, du Cameroun, du Canada, et de la Malaisie ont eu l'occasion de partager plusieurs exemples de dévolution des pouvoirs judiciaires, avec une comparaison parallèle avec l'initiative marocaine d'autonomie qui compte parmi les "rares" modèles dans le monde à aller au-delà des sphères politiques et législatives en prévoyant une véritable dévolution des pouvoirs judiciaires à la région.

Le séminaire a été présidé par Marc Finaud, Conseiller principal au Think Tank "Centre de Politique de Sécurité de Genève", qui s'est penché, à cette occasion, sur les dispositions relatives à la dévolution des pouvoirs judiciaires dans l'Initiative marocaine pour l'Autonomie de la Région du Sahara.

A ce propos, M. Finaud a rappelé que le 11 avril 2007, le Royaume du Maroc a présenté au Secrétaire général des Nations-Unies son "Initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara" afin de sortir de l'impasse dans les négociations sur le différend régional sur le Sahara, notant que le Conseil de sécurité a qualifié, dans treize résolutions successives, cette initiative de "sérieuse et crédible".

Evoquant la question des pouvoirs judiciaires inclus dans les dispositions de l'initiative marocaine, l'expert suisse a souligné que "l'autonomie de la Région du Sahara sera totale, englobant les trois branches du gouvernement et bénéficiant d'une juridiction exclusive".

Il a aussi estimé que l'Initiative marocaine d'autonomie pour la région du Sahara comprend plusieurs dispositions qui vont "peut-être plus loin que dans tout système de dévolution des pouvoirs judiciaires" dans le monde.

De même, pour lui, "le fait que les tribunaux régionaux rendront leurs décisions "au nom du Roi" ne doit pas être vu comme une limitation mais, au contraire, comme une source de légitimité qui leur confèrera une pleine force juridique dans l'ensemble du Royaume".

De son côté, Joan-Josep Vallbé, professeur associé de sciences politiques à l'université de Barcelone, a présenté une analyse comparative entre la décentralisation judiciaire en Europe et l'Initiative marocaine pour l'autonomie de la région du Sahara, constatant que contrairement aux pouvoirs législatif et exécutif, "l'autorité judiciaire est encore une chose rare pour les régions".

Le professeur Vallbé, qui a établi "un index de l'autorité judiciaire" dans le cadre de son analyse comparative, a estimé que la région du Sahara marocain obtiendrait "un score assez élevé" dans cet index relatif à l'autonomie judiciaire régionale, eu égard aux différentes dispositions y afférentes contenues dans la proposition marocaine.

Et d'ajouter que l'initiative marocaine d'autonomie fait aussi allusion à la possibilité que la région elle-même puisse être chargée du recrutement et de la nomination du personnel judiciaire local, ce qui représente "une caractéristique avancée de la décentralisation judiciaire".

De plus, il a fait valoir que la proposi-

tion marocaine prévoit également pour la région du Sahara des compétences sur le budget et la fiscalité, qui, combinées avec les prérogatives sur l'autonomie judiciaire, lui donneraient des "scores élevés" en matière d'autonomie économique.

Pour sa part, la professeur Laura-Stella ENONCHONG, de l'université britannique De Montfort, a présenté une analyse du système de dévolution des pouvoirs judiciaires dans les régions d'autonomie spéciale du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, en apportant une perspective comparative au débat sur l'Initiative marocaine sur l'autonomie de la région du Sahara.

Elle a ainsi relevé que l'initiative marocaine d'autonomie, qui prévoit une dévolution des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, stipule aussi que des tribunaux peuvent être créés par le Parlement régional et prévoit la création d'un tribunal régional supérieur qui statue en dernier ressort sur l'interprétation de la législation de la Région.

La professeur ENONCHONG a également noté que l'initiative marocaine prévoit que les lois, règlements et décisions de justice rendus par les cours régionales doivent être conformes au Statut d'autonomie de la Région et à la Constitution du Royaume. A cet égard, elle a conclu que l'initiative marocaine d'autonomie est "assez avancée" par rapport aux provisions du système d'autonomie au Cameroun.

Yvonne TEW, Professeur de Droit constitutionnel à l'université américaine de Georgetown, a, quant à elle, évoqué la dévolution du pouvoir judiciaire en Malaisie orientale, en établissant une analyse comparative avec la proposition marocaine d'autonomie pour la région du Sahara.

A cet égard, elle a relevé l'importance de la mise en place d'une autorité judiciaire finale pour déterminer l'étendue de l'autonomie exercée dans la pratique par

le système judiciaire.

La professeur TEW a également noté qu'il est "encourageant" de constater que la proposition d'autonomie marocaine contient des "garanties textuelles explicites", à l'instar de son article 29 qui prévoit que la constitution marocaine sera amendée et que le statut d'autonomie y sera incorporé pour garantir sa durabilité et refléter sa place unique dans l'architecture juridique nationale du pays.

De plus, a-t-elle poursuivi, l'article 25 stipule que les populations de la région du Sahara bénéficieront de toutes les garanties offertes par la constitution marocaine en matière de droits de l'Homme tels qu'universellement reconnus.

De son côté, le Dr Jean-Louis ROY, Président-Directeur général de l'organisation "Partenariat International", basée à Montréal, a présenté une analyse parallèle convergente sur le système judiciaire au Canada et la proposition marocaine d'autonomie pour le Sahara, estimant que l'initiative marocaine apporte "une formidable réponse" pour une solution définitive au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Il a aussi relevé que si les origines et l'histoire du système judiciaire au Canada et de l'initiative marocaine pour l'autonomie au Sahara sont "singulières", il n'en reste pas moins vrai que leurs principes sont "convergents".

"Sur les questions les plus fondamentales, au-delà de l'organisation, les deux systèmes s'inspirent de principes fondamentaux qui sont convergents", a-t-il fait valoir, notant que l'initiative marocaine d'autonomie donne à la région du Sahara des prérogatives propres en matière judiciaire.

Il a aussi relevé que la proposition marocaine prévoit "une vraie marge d'autonomie aux cours de justice du Sahara, qui se fait dans le cadre de l'unité du système judiciaire du pays".

Intervenant à la fin du séminaire, l'ambassadeur Représentant permanent du Maroc à l'ONU, Omar Hilale, a fait observer que "la justice, dans sa perception globale, est la base de tout vivre ensemble, de la démocratie, de la bonne gouvernance, d'une économie prospère, et pour le drainage des investissements étrangers, ainsi que pour la réconciliation nationale".

"Avoir une évolution des pouvoirs judiciaires au sein du Sahara marocain est un des piliers fondamentaux de la mise en œuvre de l'autonomie", a estimé l'ambassadeur, soulignant que l'approche marocaine a toujours été de chercher la convergence avec les autres expériences et pratiques réussies à travers le monde, l'objectif étant d'avoir "une initiative évolutive et ouverte à la négociation", a-t-il expliqué, réaffirmant que l'autonomie est la seule solution qui puisse permettre le règlement définitif et durable à ce différend régional. Par conséquent, "nous voulons que la justice et la dévolution du système judiciaire au Sahara marocain soient les meilleures en nous inspirant des meilleurs systèmes dans le monde", a conclu M. Hilale.

*Youssef El Bakkali, président de la Fondation Mohammed VI de la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation*

## *Les activités de la fondation, à vocation sociale et solidaire, profitent exclusivement aux enseignants, adhérents et à leurs familles*

Lors d'un entretien accordé à notre alter ego «Al Ittihad Al Ichtraki», le président de la Fondation Mohammed VI de la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation, Youssef El Bakkali a mis en exergue la vocation sociale et solidaire de cette institution, en soulignant que les prestations fournies sont exclusivement destinées aux enseignants et à leurs familles.

Réfutant catégoriquement les allégations selon lesquelles les activités de ladite fondation profitent au corps enseignant d'une manière sélective et sans être adhérents, certaines personnes bénéficient avec leurs familles des prestations relatives aux loisirs et voyages notamment, jouissant ainsi de vacances dans les complexes touristiques dont dispose l'institution, en particulier « Zephyr », il a précisé que ces complexes, en vertu de la convention les liant à la Fondation, n'admettent que les réservations nominatives des adhérents pour leurs vacances scolaires, dont celles d'été, bien entendu.

A ce propos, Youssef El Bakkali indique que ces mêmes adhérents demeurent toutefois parfaitement libres d'être accompagnés, durant leur séjour estival, d'amis ou de parents, l'obligation de figurer parmi les adhérents n'étant nullement assignée à ces derniers.

D'autre part, en réponse à l'interrogation posée par le quotidien «Al Ittihad Al Ichtraki», se faisant l'écho de l'appréciation de certains adhérents, via les réseaux sociaux, du service «Nafida» qu'ils estiment ne pas répondre, comme escompté, aux attentes des bénéficiaires, le président de la fondation a exprimé son étonnement quant à ce constat.

Il a ainsi souligné que la nouvelle formule de ce service se distinguait par des



offres prenant en compte toutes les mutations accélérées de l'Internet. Par ailleurs, outre les prix préférentiels proposés aux adhérents en paiement des services Internet haut-débit auprès de toutes les sociétés de communication nationales, l'institution subventionne l'achat d'ordinateurs bureautiques ou portables à hauteur de 2.000 dirhams, subvention matérielle effective dont ont bénéficié au 9 juin de cette année plus de 13.500 adhérents en sus de celle relative à l'abonnement Internet qui compte 20.000 bénéficiaires.

Evoquant la masse des adhérents, déjà très large et qui ne cesse de croître davantage, constituant une contrainte objective quant aux limites de la programmation des

activités et prestations de la Fondation, Youssef El Bakkali rappelle que son institution regroupait, au départ, près de 437 mille adhérents sans compter les membres de leurs familles qui haussent l'effectif global des bénéficiaires à 1,6 million de personnes. Pour relever ce défi, a-t-il assuré, la planification de l'action de la Fondation s'appuie sur le principe « répondre par des solutions individuelles à des attentes collectives ». C'est ce qui conduit à la généralisation des prestations relatives au logement, à la santé, à la scolarité des enfants, aux loisirs, sports et voyages et à la culture. A cet effet, le plan décennal 2018-2028 facilitera l'accès de l'ensemble des adhérents aux prestations sociales de la fondation, à travers toutes les régions du Royaume, a-t-il tenu à ajouter.

Là-dessus, outre l'action soutenue des différentes composantes de l'institution, visant à garantir la constance et la pérennité de ses prestations, du fait que celles-ci connaissent une grande affluence des enseignants et de leurs familles, l'équipe au gouvernement préconise un large éventail de projets prometteurs destiné essentiellement à la grande famille de l'éducation-formation, dont notamment l'ambitieuse perspective d'ériger des hôpitaux régionaux dédiés particulièrement aux enseignants, réalisation dont la concrétisation sera lancée dès que sera ratifié par le Parlement le projet de révision de la loi de la fondation lui conférant l'attribution de créer des centres de santé et un organisme de crédits sociaux à même de financer les frais de faits imprévus. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette loi, les structures de l'institution continuent de se déployer dans le cadre de son plan décennal en conduisant une multitude de chantiers socio-éducatifs tels que la création d'établissements d'enseignement préscolaire dans les régions les plus reculées, de centres culturels, de clubs

socio-sportifs régionaux et de complexes d'estivage.

Et d'énumérer les prestations de la Fondation déroulées au profit des 437 mille adhérents (effectif atteint vers la fin de l'an 2020), s'articulant autour de 4 domaines vitaux essentiels, à savoir le logement, la santé, l'éducation-formation et la culture et les loisirs et voyages. Ces services ont connu une progression qualitative notable depuis l'adoption du plan décennal de la fondation qui a été soumis à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Par ailleurs, dans le souci de satisfaire amplement les besoins des adhérents et répondre d'une manière optimale aux attentes et aspirations des enseignants et de leurs familles, l'action de la fondation se déploie tous azimuts en observant scrupuleusement et constamment le principe de l'égalité des chances qui se manifeste concrètement à travers tous les volets du champ d'action ciblé, englobant la totalité des adhérents quels que soient leur positionnement professionnel et leur situation géographique.

En conclusion de l'entretien, le président de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation a lancé un appel à l'adresse des adhérents les invitant à chercher toutes les informations ayant trait aux activités de leur institution auprès des sources officielles via son portail Internet et ses pages dans les réseaux sociaux de même qu'ils peuvent contacter, pour ce faire, les responsables en charge de la gestion de l'institution par téléphone ou en se rendant directement dans ses locaux dont les portes sont ouvertes en permanence ; tout cela pour éviter les nuisances qu'occasionnent les rumeurs et mystifications qui pourraient fallacieusement se propager portant atteinte à la crédibilité de leur fondation et la noblesse de ses desseins.

**Rachid Meftah**

### Repères

Pour rappel, voici quelques repères juridiques et institutionnels se rapportant à la Fondation, ses activités, son champ d'action et ses prestations mais aussi aux perspectives d'avenir de son action :

- Juillet 2000 : Sa Majesté le Roi Mohammed VI annonce, lors du discours Royal du Trône, la création de la Fondation Mohammed VI de la promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation.
- Août 2001 : Promulgation de la loi 70.00, portant création et organisation de la fondation.
- Octobre 2001 : Sa Majesté le Roi nomme le président de la fondation en la personne d'Abdelaziz Meziane Belfkih.
- Avril 2002 : Constitution du comité directeur chargé d'administrer la fondation. Les membres de ce comité représentent les administrations publiques, les organisations syndicales les plus représentatives et les secteurs financier, économique et social.
- Juin 2003 : Démarrage de l'activité et lancement des prestations.
- Mars 2010 : Promulgation de la loi 03-10 modifiant et complétant la loi 70.00. Révision de la loi 70.00 par la loi 03.10 portant sur :
  - l'élargissement des missions de la fondation à la promotion de l'enseignement préscolaire
  - l'amélioration du mécanisme de prévoyance sociale
  - la création de sociétés ou filiales ayant pour objet la réalisation des objectifs de la fondation et le développement de ses missions dans le domaine social, culturel et de santé
- Avril 2018 : Nomination par Sa Majesté le Roi Mohammed VI de M. Youssef El Bakkali en tant que président de la Fondation.
- Juillet 2021 : Adoption du projet de loi N°79.19 modifiant et complétant la loi N°73.00 portant création et organisation de la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation.

## Assistance

Un garde-côtes de la Marine Royale a porté assistance, samedi en fin d'après-midi, au yacht espagnol Galilea, qui se trouvait à la dérive, suite à une panne de moteur survenue au large de Nador à environ 20 km, apprend-on de source militaire.

L'opération de remorquage, qui a commencé à 18h30, a permis de ramener le plaisancier, avec à bord sept Espagnols, sains et saufs à l'avant port de Nador à 20h45, précise-t-on de même source.

## Interpellation

Les éléments de la brigade anti-gangs relevant de la préfecture de police de Casablanca ont interpellé vendredi, en coordination avec les services de la Direction générale de la surveillance du territoire, six individus âgés entre 19 et 46 ans, dont deux aux antécédents judiciaires, soupçonnés d'être actifs dans un réseau criminel de trafic international de drogue.

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a indiqué samedi dans un communiqué que deux suspects ont été appréhendés dans le quartier de Sidi Bernoussi à Casablanca en possession de plaquettes de chira, préparées comme échantillons dédiés à des clients potentiels, avant qu'une opération sécuritaire dans la zone de "Deroua" n'aboutisse à l'interpellation d'un autre mis en cause en possession de 8 ballots d'un poids total de 260 kg de chira destinés au trafic international.

Dans la continuité des recherches, une opération de sécurité ultérieure a permis l'interpellation des autres suspects à bord d'une voiture à quatre roues motrices (4\*4) dans la zone d'"Oulad Ziane", au centre de Casablanca, et ce pour leur implication présumée dans la participation au trafic de cette cargaison de drogue, selon le communiqué. Les perquisitions effectuées au domicile des mis en cause ont également permis la saisie de cartes de paiement et de documents bancaires, en plus de 20 millions de centimes suspectés être le butin de cette activité criminelle.

## Dr. Tayeb Hamdi : La célébration de l'Aïd Al-Adha sans compromettre les acquis passe par le respect des mesures préventives et l'évitement des mauvais comportements



La célébration de l'Aïd Al-Adha sans compromettre les acquis jusque-là réalisés dans la lutte contre la Covid-19 est tributaire du respect des mesures préventives et de l'évitement des mauvais comportements, a affirmé Dr. Tayeb Hamdi, médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé.

"Nous pouvons tous célébrer Aïd Al-Adha sans augmenter le nombre de décès ou revenir aux mesures de durcissement et de fermeture au cas où la situation d'indifférence et de non-respect des mesures de précaution sur les plans individuel et collectif perdure", a-t-il expliqué, notant que "nous allons compromettre les acquis que nous avons engrangés grâce aux ef-

forts de plusieurs mois de travail, de patience et de sacrifices".

Il a, à cet égard, invité les familles à célébrer la fête de l'Aïd Al-Adha à l'intérieur de leurs maisons et à éviter les déplacements et les réunions familiales inutiles qui peuvent favoriser la transmission rapide du virus et la propagation de la pandémie d'une ville à une autre et d'une zone à une autre, tout en appelant à choisir des espaces ouverts lors des rencontres et de raccourcir le temps des visites au maximum.

M. Hamdi a, entre autres, appelé à se saluer sans se serrer la main, à continuer à porter adéquatement le masque de protection, à respecter la distanciation physique et à veiller à la désinfection des mains.

"Le voyage, l'échange des vœux et les visites familiales font partie de nos habitudes et traditions. Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à un virus qui nous met face au choix de respecter les conditions sanitaires et de reporter ces déplacements et rassemblements ou de nous y attacher et de mettre en péril nos vies et celles de nos proches", a-t-il ajouté.

Et Dr. Hamdi de poursuivre que "nous nous apprêtons à célébrer la fête de l'Aïd Al-Adha sous la coupe d'une pandémie qui continue à sévir dans le monde et dans notre pays", relevant que le Royaume connaît, lui aussi, depuis plusieurs jours une recrudescence des cas, due essentiellement à la dynamique sociale et à un grand relâchement observé chez les citoyens, sans oublier la propagation rapide de nouveaux variants comme "Alpha" et "Delta".

"Les nouveaux cas, les taux de positivité et de reproduction, ainsi que les cas admis aux services de réanimation sont autant d'indicateurs avant-coureurs d'une rechute épidémique si nous n'agissons pas tout pour y remédier et corriger les mauvais comportements", a-t-il alerté.

Rappelant que le Maroc a atteint environ 10 millions de personnes totalement vaccinées, M. Hamdi a souligné que la vaccination protège considérablement contre le virus et prévient beaucoup plus les cas graves et les décès, affirmant, toutefois, que la vaccination n'empêche pas la transmission du virus à 100 %, mais elle la réduit dans une très large mesure.

"Tout le monde est au courant de l'évolution de la situation épidémiologique dans notre pays et de ses causes, et où elle peut nous mener si nous ne modifions pas nos comportements", a fait savoir le spécialiste.

Il a soutenu que c'est la situation épidémiologique qui impose la nature et la durée des mesures décrétées pour éviter toute rechute, ajoutant que lesdites mesures drastiques ne seront pas indispensables si tout un chacun respecte les consignes sanitaires et se fait vacciner dans l'optique d'atteindre l'immunité collective souhaitée.

"Nous sommes devant l'obligation de nous protéger, de protéger les autres et notre pays. C'est de notre devoir à tous, sans exception, vaccinés ou non", a fait observer M. Hamdi, relevant que l'accélération de la vaccination permettra de relever beaucoup de défis qui se posent (vacances d'été, entrée scolaire, préservation des sources de revenus des citoyens ayant souffert de la pandémie, relance de l'économie) dans des conditions fluides et sûres.

### La vaccination élargie aux 30-34 ans

La campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 a été élargie aux personnes âgées entre 30 et 34 ans, a annoncé samedi le ministère de la Santé.

Les citoyens ayant reçu des SMS leur indiquant le rendez-vous de la prise de la dose de vaccin sont invités à se rendre dans les centres de vaccination pour se faire vacciner, indique le ministère dans un communiqué, invitant les autres catégories qui ne se sont pas encore fait vacciner à envoyer le numéro de leur CNIE au 1717 ou se rendre sur le site [www.liqahcorona.ma](http://www.liqahcorona.ma) pour prendre un rendez-vous.

Par ailleurs, dans le souci d'assurer le bon déroulement de l'opération, les centres de vaccination seront ouverts dès le lendemain de l'Aïd Al Adha (jeudi et vendredi), poursuit la même source, expliquant que l'objectif est de permettre aux citoyens dont les rendez-vous sont programmés durant ces deux jours de bénéficier de la vaccination.

Le ministère exhorte toutes les catégories ciblées à poursuivre leur adhésion à ce chantier national, en respectant les orientations des autorités sanitaires et en se conformant aux mesures de prévention avant et après la vaccination, le but étant de contribuer à l'effort national visant l'endigement de la circulation du virus, en vue d'atteindre l'immunité collective, conclut le communiqué.

## C'est parti pour la chasse de la tourterelle

L'ouverture de la chasse de la tourterelle aura lieu du 17 juillet jusqu'au 6 septembre 2021, selon le ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Cette ouverture de la chasse de la tourterelle est annoncée conformément à l'arrêté annuel portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse durant la saison 2020/2021, précise le département des Eaux et Forêts dans un communiqué, ajoutant que la

chasse de la palombe, du pigeon biset et du pigeon colombine est également autorisée durant cette même période.

La tourterelle est une espèce migratrice très appréciée par de nombreux chasseurs marocains et étrangers et peut être chassée dans des zones amodiées aux associations et sociétés de chasse touristique qui totalisent une superficie de plus de 400.000 ha ou dans des zones libres ouvertes à la chasse, rappelle la même source, notant que la majorité des territoires de

chasse de la tourterelle sont situés dans les régions de Taroudant, Marrakech-Al Haouz et Benimellal-Fkih Ben Saleh-Azilal. En ce qui concerne le mode de chasse autorisée au Maroc, ce gibier est chassé au poste fixe et sans chiens de chasse tous les vendredis, samedis, dimanches, lundis et jours de fêtes nationales à l'intérieur des lots amodiés aux organisateurs de chasse touristiques et tous les samedis et dimanches en dehors de ces lots.

Devant la situation sanitaire actuelle du pays, le département des



Eaux et Forêts appelle tous les chasseurs à respecter les mesures sanitaires dictées par les autorités compétentes en prévention de la pandémie de Covid 19, soulignant

qu'un guide pour la pratique de la chasse dans le contexte de la pandémie a été préparé par le département et peut être téléchargé sur son site officiel.

## Portrait



## Eric Dupond-Moretti, avocat star, ministre français de la Justice, est désormais inculpé

Arrivé en "star" dans un gouvernement français qui en manquait, l'ex-ténor du barreau Eric Dupond-Moretti a amené en politique la fougue de ses plaidoiries, mais s'est fait déborder par des accusations de conflits d'intérêts qui ont "parasité" son action et lui valent une inculpation inédite.

"J'aurais pu tranquillement attendre l'heure de la retraite", avait-il reconnu lors

de sa prise de fonctions place Vendôme l'été dernier, après sa nomination surprise. "Mais j'ai décidé de m'engager".

Un an plus tard, celui qui a fêté ses 60 ans en avril est devenu le premier ministre de la Justice inculpé par la Cour de Justice de la République (CJR), seule juridiction habilitée en France à poursuivre et juger des membres du gouvernement pour des infractions commises dans le cadre de leurs fonctions, et son avenir est incertain.

Pourtant, ce novice en politique qui aime répéter qu'il tire sa légitimité de ses "36 ans" passés dans les tribunaux, et d'une connaissance "charnelle" de la justice, avait su trouver ses marques.

A l'Assemblée nationale au début, il s'était fait chahuter par les députés, lui qui avait juré qu'il n'accepterait "jamais" d'être ministre. Depuis, il a défendu devant le Parlement 17 textes, dont son projet à lui, pour la "confiance" dans la justice, adopté en première lecture en mai. Il s'est "pris au jeu", notent plusieurs élus, a retrouvé le franc-parler qui a fait sa réputation dans les prétoires, tout en restant dans les clous imposés par sa fonction.

Sa première candidature à une élection, aux régionales de juin où il voulait "chasser" le Rassemblement national (extrême droite) de la région des Hauts-de-France, s'est en revanche soldée par une sévère dérouillée.

Il reste pour autant "un des seuls à savoir répondre directement au RN au sein du gouvernement", note une parlementaire LREM.

Avocat médiatique et clivant, habitué des plateaux télé et même des planches de théâtre où il avait commencé à jouer en 2019, Eric Dupond-Moretti était probablement le pénaliste le plus connu du grand public.

Il a notamment défendu Patrick Balkany, Jérôme Cahuzac, Abdelkader Merah, Yvan Colonna et la boulangère d'Outreau - l'affaire de viols devenue scandale qui l'a fait connaître.

Avec sa "grande gueule", sa carrure et sa voix intimidantes, il a impressionné, rudoyé et fait trembler les Cours d'assises de toute la France. Ses 140 acquittements arrachés lui font gagner un surnom: "Acquittator".

"L'ogre du Nord", de "sang-mêlé" dit-il, est né à Maubeuge (Hauts-de-France) d'un père métallurgiste décédé lorsqu'il avait quatre ans et d'une mère immigrée italienne et femme de ménage.

Père de deux enfants, en couple avec la chanteuse canadienne Isabelle Boulay et maître d'un teckel à poil dur prénommé Jean-Claude, ce gros fumeur et fan de Georges Brassens - un vieux vinyle trône dans son bureau - était plutôt classé à gauche avant son entrée au gouvernement.

Il a la réputation d'être râleur. "Il l'est", confirme son ami l'avocat Edouard Martial. Mais il est aussi "chaleureux et très fidèle en amitié".

Un an après sa nomination, "le type que je connaissais n'a pas changé", dit Me Martial. Et ses ennus judiciaires ? "C'est un battant", balaie-t-il.

Les anciens confrères d'Eric Dupond-Moretti avaient plutôt bien accueilli son arrivée, mais certains ont été refroidis par son "retournement de veste" sur la généralisation des cours criminelles - qui jugent certains crimes sans jurés populaires. Lorsqu'il portait la robe, Dupond-Moretti les avait combattus.

Chez les magistrats avec qui il n'avait jamais été tendre, sa nomination avait fait l'effet d'un choc. "Une déclaration de guerre", avait dit Céline Parisot, présidente de l'Union syndicale des magistrats.

Quelques mois plus tard, ils l'accusaient de profiter de ses fonctions de ministre pour régler des comptes d'avocat, et déposaient la plainte à l'origine de l'enquête de la CJR.

"On ne peut pas parler avec quelqu'un comme ça, donc on a arrêté de lui parler", dit Céline Parisot. Et son action de ministre ? "Beaucoup de com", tacle-t-elle.

"Le talent d'un grand avocat c'est de renverser la situation", dit en revanche un ministre. "Il est touché. Mais on aurait tort de s'en passer".



Les 140 acquittements arrachés font gagner à Dupond-Moretti le surnom d'"Acquittator"

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

LARGUE VIVEUR	CHIC TYPE BRIN	LETTRES DE MARTIL	PLUS	ÂPRE	VEPETTE DU CANEAN	CHAMBRE FROIDE	PARTIE D'UN TRIO	QUI A GARDE TOUTES SES PARTIES
				REFLET				
RAIE DE HAUTE MER				OUTIL BARBER				
C'EST LA FIN DES USA		ENTERRE VIVANT RADIUM			STOCK PRONOM PERSONNEL			
FRONCE	POTEN- TAT FARCEUR				A VU PIS		VOTE	
		RAIDEUR						
FORME D'AVOIR LIQUIDE			EN ENTIER COUP DE FEU		QUI A PERDU SES DENTS	CARDI- NAUX	LA FIN DU JOUR	
		ESSOR ÉCONO- MIQUE						ANNONCE UNE SUITE
RAPACE NOCTURNE						FER POÉSIE SCANDÉE		
PIRE	APPEL AU SECOURS	BRIDE				LETTRES DE SARTRE		
		BOUT À BOUT	APERÇU	PRÉPOS- ITION EN ÉCRIT		ARTICLE DÉFINI		FORME D'ÊTRE
DESSUS DE TABLE						ÈRE		
STAFF					FORME D'AVOIR			

Solution mots flechés d'hier

EN	J	A	M	B	E	E	A	N	A
A	E	R	E	E	B	A	T	O	N
N	A	L	I	A	I	A			
N	A	E	N	G	O	B	E	R	G
R	A	Q	U	E	R	T	C	R	
U	E	A	C	A	C	I	A		
P	A	R	I	N	U	L	R	M	
C	O	N	T	A	G	I	O	N	M
R	A	B	E	T	E	R	N	I	T
B	E	R	N	E	E	R			
M	I	A	I	L	I	E	R	I	O
T	A	E	R	A	T	I	O	N	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumen Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laïyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction:  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

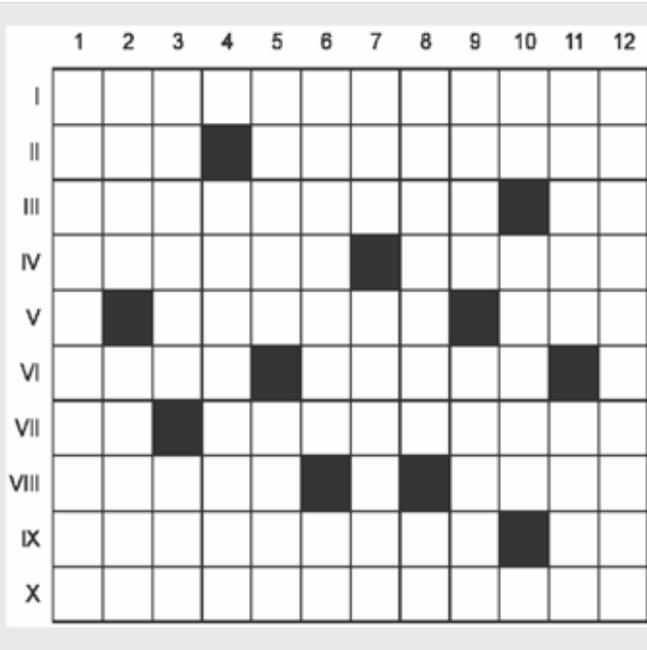
**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

Site web:  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc



## Mots croisés

**Horizontalement.**

- I. Ils évitent d'atterrir sèchement.
- II. Céréale pour les cases noires.
- Peut-être une retraitée heureuse.
- III. Faciliter le choix ultérieur des stations.
- En latin, et doublement.
- IV. Il vous accueille dans ses meubles.
- Désavantagée.
- V. Rencontre des problèmes de cohabitation.
- Ils sont contre-manifestants.
- VI. Il voyage à fond de cale.
- Le repos du guerrier.
- VII. Elle alla de mâle en pis.
- Hors norme.
- VIII. C'est un empoisonnement.
- Espagnol ou breton.
- IX. Travailleurs de liège. - Après si.
- X. Durant deux saisons.

**Verticalement.**

1. Plus faciles à entendre.
2. Un peintre mal-voyant ?
- On aime ses mûres mûres.
3. Elle a le ton triste. - Cadeau de mariage.
4. Sauve le patrimoine.
5. Il utilise ses zygomatiques.
- Les porte-plumes sont leurs victimes.
6. Manquant de reconnaissance.
- Un alien de Spielberg.
7. Son bois est précieux aux Indiens.
- Elle mérite une bonne correction.
8. Faire le sceau. - Gondolé.
9. Il procure une ambiance chaleureuse.
- Celle des étiquettes est en hausse.
10. Sert l'oncle Sam. - Élément théâtral.
11. Où l'on plonge tout habillé. - Faisait partie des Trois-Évêchés.
12. Atteinte par les malheurs de l'âge.

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

				8	2	6		9
	2	9	7			8		
	5	8	6				3	2
1		6	2					8
		2				5		
8				1	4		7	
5	8			6	7	4		
		7		8	9	6		
9	1	4	7					

**Moyen**

4				6	2	1		
				5		4	6	
2		4	7	8		3		
	9					1		
		5	7		9	6		
3							8	
3	2	9	1					8
1	4	6						
		7	3	2				1

**Difficile**

5	9	7						6
6		8					2	
				3	4			
		8			3	2		
	4					5		
7	1				8			
		7	4					
	3				7			8
4				6	3	1		

**Expert**

		7	8	5	3			
	9	6	5					
	8		7					
3				7				
		4	1	8				
			2					1
			6			2		
		9	1	3				
1	9	3	4					

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

3	5	6	1	8	9	7	4	2
9	4	8	3	2	7	6	5	1
1	2	7	6	4	5	3	8	9
5	3	9	7	6	2	8	1	4
8	6	1	4	9	3	2	7	5
4	7	2	5	1	8	9	3	6
2	9	3	8	5	4	1	6	7
6	8	4	9	7	1	5	2	3
7	1	5	2	3	6	4	9	8

**Moyen**

7	2	6	3	1	5	8	9	4
4	5	1	7	8	9	2	3	6
9	8	3	6	2	4	7	1	5
5	7	2	1	4	3	9	6	8
8	1	4	2	9	6	3	5	7
6	3	9	5	7	8	4	2	1
1	6	8	4	3	2	5	7	9
2	4	5	9	6	7	1	8	3
3	9	7	8	5	1	6	4	2

**Difficile**

2	1	5	8	3	9	4	6	7
6	4	9	1	2	7	8	3	5
7	3	8	6	5	4	2	9	1
5	9	1	2	7	3	6	8	4
4	7	6	5	9	8	3	1	2
3	8	2	4	1	6	5	7	9
1	6	7	3	4	5	9	2	8
9	5	3	7	8	2	1	4	6
8	2	4	9	6	1	7	5	3

**Expert**

1	4	3	5	7	6	2	9	8
5	7	2	1	8	9	3	6	4
8	9	6	4	3	2	1	5	7
2	5	1	6	4	7	9	8	3
6	3	7	8	9	1	4	2	5
4	8	9	3	2	5	7	1	6
3	6	4	2	1	8	5	7	9
9	1	8	7	5	4	6	3	2
7	2	5	9	6	3	8	4	1



Aïd Al-Adha  
L'offre est là,  
les prix aussi !

A quelques jours de la célébration de l'Aïd Al-Adha, les marchés du cheptel national destiné à l'abattage à cette occasion, font état d'une offre abondante, mais également d'une hausse des prix par rapport à l'année écoulée. Une situation qui déroge légèrement à la loi de l'offre et la demande en raison de plusieurs variables, dont les répercussions économiques de la crise liée à la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19) qui continuent à se sentir aussi bien sur l'éleveur que sur le consommateur.

D'ailleurs et comme l'a précisé le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, il s'agit bien d'une offre de plus de 8 millions de têtes dont plus de 6,5 millions d'ovins et 1,5 million de caprins face à une demande estimée à 5,5 millions de têtes (5 millions d'ovins et 500.000 caprins).

La préparation d'une telle offre en ovins et caprins cette année a ainsi nécessité des charges supplémentaires (fourrage, transport, etc) supportés par les éleveurs et lesquelles ont eu, bien évidemment, un impact sur le prix final.

Approché par la MAP, Hamid B., éleveur à Casablanca, indique que le "sardi", le mouton le plus prisé par les Marocains, est vendu entre 55 et 57 dirhams le kilo en moyenne, tandis que le prix du "bergui", également appelé "hamra", se situe entre 46 jusqu'à 48 DH/Kg.

Pour justifier ses prix, l'éleveur cite la cherté des aliments, mais aussi le coût du transport pour acheminer ses moutons jusqu'à la capitale économique. Une opération qui devrait se répéter plusieurs fois d'ici l'Aïd, surtout que les commandes sont au rendez-vous, assure-t-il.

Selon les dires de cet éleveur, cela a impacté le prix final de ses moutons, révélant que malgré cette hausse des prix, il a réussi à écouler 80 têtes depuis le début de l'opération de vente quelques semaines auparavant.

Même son de cloche chez Brahim L., éleveur de Sidi Khdim dans les alentours de la ville de Bouznika, qui estime que les prix des moutons ont augmenté cette année de 15 à 35% et ce par rapport à la période d'avant la pandémie de covid-19.

Une hausse qui s'explique par l'envoie des prix de l'aliment du bétail, dont les intrants ont flambé sur les marchés internationaux, précise l'éleveur, par ailleurs ingénieur agronome.

Ainsi, détaille-t-il, le prix d'un mouton moyen varie actuellement entre 2.500 et 3.000 dirhams, alors qu'un mouton de grande taille est vendu entre 3.500 à 7.000 DH.

Cependant, le marché devrait, naturellement, tendre à retrouver l'équilibre, puisque chaque éleveur va essayer de vendre son cheptel en captant le maximum de la demande.

Et c'est dans ce sens que Mohamed, un client qui faisait le tour des points de vente de moutons au quartier de Hay Mohammadi, nous confie que les prix ne cessent d'augmenter chaque jour.

"Cela fait quatre jours suivis que je visite les différents points de vente de moutons pour avoir une idée sur les prix et aussi la qualité. L'offre est abondante, mais les prix sont en hausse", relève Mohamed qui table sur les deux derniers jours avant l'Aïd pour effectuer son achat.

Une chose est sûre, cette occasion de l'Aïd Al-Adha se veut une aubaine pour les éleveurs et les agriculteurs en général pour améliorer leur situation financière et récolter le fruit d'une année de travail.

Pour cette fête du sacrifice, le ministre s'attend à ce que les transactions commerciales des animaux d'abattage génèrent un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards de dirhams, de quoi permettre aux agriculteurs de mieux gérer les dépenses des autres activités agricoles, et de redynamiser les activités économiques dans le monde rural.

Indemnité pour perte d'emploi

## Le CESE pour une réforme systémique progressive



Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise à la lumière des dispositions de la loi-cadre sur la protection sociale, "une réforme systémique progressive" de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) et recommande la mise à l'étude urgente d'un système d'indemnisation-chômage.

Dans une étude sur le système de l'IPE réalisée suite à une saisine de la Chambre des Conseillers, le CESE précise que ce système d'indemnisation-chômage devra comprendre un régime assurantiel couplé à un régime d'assistance, arimés à un dispositif actif d'aide au retour à l'emploi.

Le régime assurantiel comprend deux dispositifs, à savoir un régime d'assurance-chômage pour les travailleurs salariés cotisants qui permettrait de dépasser les limites actuelles de l'IPE à travers la réduction du nombre minimum de jours de cotisation requis, l'augmentation du plafond de l'indemnité (4 à 5 fois le SMIG), l'extension de la durée des prestations de manière proportionnelle à la durée cotisée, le renforcement du financement du dispositif en déplaçant les cotisations à l'IPE, la simplification des procédures administratives et l'extension des conditions d'éligibilités de manière progressive.

Le deuxième dispositif consiste en un régime d'assu-

rance-chômage pour les travailleurs non-salariés, indique le Conseil, notant que cette proposition qui interviendrait de manière progressive, dans une seconde phase, doit faire l'objet d'un débat élargi de manière à tenir compte des spécificités des différents métiers et implique de définir préalablement ce que constituerait la cessation d'activité pour ces catégories de travailleurs.

Quant au régime assistantiel, il couvrirait les travailleurs ayant perdu leurs emplois et ne remplissant pas les conditions d'éligibilité à l'assurance chômage ou les personnes en fin de droit.

Le Conseil souligne que le dispositif actif d'aide au retour à l'emploi devrait faire partie intégrante de ce nouveau système en garantissant l'accès des bénéficiaires à des dispositifs de formation pour un renforcement des compétences ou une reconversion.

L'objectif, poursuit la même source, est de favoriser leur réinsertion rapide au marché du travail, tout en impliquant, dans ce processus, de manière obligatoire et formalisée, l'ANAPEC et l'FOFPP.

Par ailleurs, le CESE constate que depuis sa mise en place en 2015, un nombre très limité de personnes bénéficie effectivement de l'IPE.

Selon les derniers chiffres dis-

ponibles, le nombre de bénéficiaires de cette indemnité a atteint, depuis sa création, 77.826, "soit bien en-deçà de l'objectif visé de 30.000 bénéficiaires par an".

"Cette indemnité qui a été mise en place, en cas de licenciement, pour une durée de six mois, au profit des salariés du secteur privé formel, déclarés auprès de la CNSS s'apparente beaucoup plus à un filet de sécurité sociale qu'à une assurance-chômage. En effet, le montant mensuel de l'indemnité est égal à 70% du salaire de référence (salaire mensuel moyen déclaré des 36 derniers mois) sans excéder le montant du salaire minimum légal (SMIG)", relève le CESE.

L'analyse des caractéristiques du dispositif actuel de l'IPE fait ressortir un ensemble de raisons limitant sa portée, indique le CESE, citant "les conditions d'éligibilité restrictives", avec notamment un rejet de la moitié des dossiers à cause de l'insuffisance du nombre de jours déclarés, "le niveau insuffisant des indemnités versées", avec comme base de calcul le SMIG, et qui ne tiennent compte, ni de la durée des cotisations, ni de la diversité des situations des catégories professionnelles.

"Cette situation interpelle sur l'urgence d'une réorganisation de cette indemnité, qui fait partie des quatre axes visés par la réforme

prévue par la loi-cadre sur la protection sociale", souligne la même source. Cette réorganisation pourrait prendre la forme d'une réforme paramétrique, qui constitue la voie privilégiée depuis 2018 par le gouvernement, soit avant l'adoption de la loi-cadre sur la protection sociale.

L'examen, par le CESE, de cette modalité "laisse conclure qu'elle reste limitée, n'agissant que sur un paramètre (période minimum de cotisation), soit l'option la moins coûteuse financièrement et la moins avantageuse socialement". Le Conseil a été saisi le 18 janvier 2021 par la Chambre des Conseillers pour la réalisation de cette étude sur le système de l'indemnité pour perte d'emploi qui s'inscrit dans le cadre de l'adoption de la loi-cadre sur la protection sociale.

Cette réforme a été initiée à la suite des directives Royales prononcées à l'occasion de la fête du Trône en juillet 2020.

La présente étude, élaborée sur la base d'une approche participative, vise d'une part à déterminer les raisons restreignant le bénéfice de cette couverture à un nombre de personnes et d'autre part, à formuler des propositions de réorganisation du système en vue d'élargir la base des bénéficiaires, à la lumière des orientations de la loi-cadre sur la protection sociale.



## Artisanat à Fès : Des exportations d'une valeur de plus de 315,8 MDH en dix ans

La valeur des exportations des produits de l'artisanat de Fès a atteint, entre 2011 et 2020, plus de 315,8 millions de DH (MDH).

Les exportations des produits de l'artisanat au niveau de la préfecture de Fès ont atteint leur pic en 2019 et 2020 avec des montants respectifs de 66,205 MDH et 57,999 MDH, selon des chiffres de la direction régionale de l'artisanat.

Les Etats-Unis arrivent en tête des pays importateurs des produits de l'artisanat de Fès avec 140,755 MDH au cours des dix dernières années, suivis de l'Espagne (28,929 MDH) et de la France (28,925 MDH).

Secteur clé de l'économie de Fès-Meknès avec près de 124.000 emplois, dont 80.000 dans la capitale spirituelle, l'artisanat a subi les effets néfastes du nouveau coronavirus.

A Fès, où des milliers de familles vivent des filières artisanales (64 pc de l'ensemble des emplois), le chiffre d'affaire du secteur a subi une baisse estimée à 1,675 milliard de DH pendant la période de confinement, consécutive à un recul de 68 pc des exportations, d'après le comité de veille économique de Fès-Meknès (CVE-FM)

La crise a causé la cessation par plus de 87.000 artisans d'arts et de

# La RSE, un levier majeur de résilience des entreprises

La formulation des stratégies de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est à même de renforcer la résilience de ces structures évoluant dans un environnement instable et fluctuant, ont affirmé, jeudi, les participants à un webinaire organisé par la

survie des organismes, dans un monde en pleine reconfiguration, ont souligné les intervenants lors de cette rencontre initiée sous le thème "RSE face à la crise : L'heure de vérité".

S'exprimant à cette occasion, Radia Cheikh Lahlou, Experte en RSE, a indiqué que la crise sanitaire avait été révélatrice des enjeux majeurs de la RSE, notant l'importance de définir et comprendre le rôle qui incombe actuellement aux entreprises.

Au Maroc, l'experte a fait part d'une appropriation progressive de la culture RSE parmi les entreprises, ajoutant que ces dernières de par leurs partenariats avec l'étranger sont de plus en plus exposées aux enjeux et exigences RSE. "Ainsi, une démarche RSE peut contribuer à l'attractivité globale d'une organisation et à son rayonnement vis-à-vis des écosystèmes nationaux et internationaux", a-t-elle poursuivi. Et de faire part de l'implication de plusieurs organismes dans ce sillage, à l'instar de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) qui encourage les émetteurs à rendre compte de leurs démarches RSE ainsi que l'engagement de l'Observatoire de la RSE.

La RSE peut constituer un moteur de croissance des entreprises, a fait valoir Mme Cheikh Lahlou, rappelant les résultats d'une étude qui a démontré que



les entreprises faisant preuve d'un meilleur bilan en matière de gouvernance sociale et environnementale sont promises à davantage de croissance. Pour une formulation correcte de la stratégie RSE, l'experte a jugé importante une cohérence entre la démarche RSE de l'entreprise et les enjeux de son secteur d'activité, notant que les grandes entreprises devraient donner l'exemple aux petites et moyennes structures en matière d'appropriation des pratiques RSE. Pour sa part, Tarik El Malki, Président de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Maroc, a estimé que la RSE consiste en la



**Radia Cheikh Lahlou : La crise sanitaire a été révélatrice des enjeux majeurs de responsabilité sociétale des entreprises**

manière d'articuler une relation efficace et efficiente de l'entreprise avec son environnement.

Et d'expliquer que la modernisation d'une économie ou d'une société est tributaire de changement et de rupture des mentalités au niveau des entreprises à travers une prise en considération de l'impact de l'activité sur les parties prenantes à l'intérieur comme à l'extérieur.

"La RSE ne relève pas du socialisme", a-t-il estimé, ajoutant que cette démarche "s'intègre dans le capitalisme moderne et industriel, sous forme d'une autorégulation des activités des entreprises via plusieurs normes".



**Tarik El Malki**  
La modernisation d'une économie ou d'une société est tributaire du changement et de rupture de mentalité au niveau des entreprises

Chambre de commerce britannique pour le Maroc (BritCham).

La crise sanitaire de Covid-19, ayant chamboulé l'environnement des entreprises, a démontré l'importance des enjeux RSE qui contribuent à la pérennité et la

## Le déficit de la liquidité bancaire se creuse à 89 MMDH

Le déficit de la liquidité bancaire s'est davantage creusé, durant la semaine passée, se fixant à -89 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, en hausse de +9,9% par rapport à la semaine précédente, selon BMCE Capital Global Research (BKGR).

Ceci s'explique vraisemblablement par l'accroissement de la demande en monnaie fiduciaire à quelques jours de l'Aïd Al Adha, indique BKGR dans sa dernière Lettre monétaire et obligatoire. Paradoxalement, la Banque centrale a réduit ses avances à 7 jours au niveau du marché monétaire de 8,01 MMDH se limitant à des injections d'environ 28,39 MMDH. En dépit du versement prévu des traitements des fonctionnaires le 16 juillet 2021 à l'occasion de l'Aïd El Adha, l'Argentier

du Royaume a fait preuve d'un grand dynamisme sur le marché monétaire à travers le lancement de 13 opérations de placement de ses excédents de trésorerie pour un total de 23,2 MMDH contre 12,6 MMDH la semaine précédente.

Le taux moyen pondéré (TMP) est, quant à lui, resté aligné sur le taux directeur et donc maintenu à son niveau habituel de 1,5%.

S'agissant du marché primaire, les taux de ligne 5 ans ont enregistré une hausse. Pour la séance des adjudications, cette semaine, le Trésor a réalisé des levées d'un montant de 100 millions de dirhams (MDH) au taux de 1,5211% sur la maturité 52 semaines, un montant de 3,2 MMDH au taux de 2,0687% sur la maturité 5 ans, et un montant de 100 MDH au taux de 2,6402% sur la maturité 15 ans.

Dans ces conditions, la courbe primaire a augmenté notant une hausse de +1,1 pbs sur la ligne 52 semaines, de +6,2 pbs sur la ligne 5 ans et de +1,0 pbs pour la ligne 15 ans. Le cumul des levées du mois de juillet s'en trouve porté à 8.983,9 MDH pour un besoin annoncé de 10.500 MDH.

Pour sa part, le marché secondaire a enregistré une forte baisse de la volumétrie échangée avec des transactions totalisant environ 6,3 MMDH (vs 13,7 MMDH une semaine auparavant), fait savoir BKGR, notant que les maturités long terme concentrent la majorité des transactions avec une part de 48%.

Les principales variations observées au niveau de la courbe secondaire concernent les taux des maturités 13 semaines, 52 semaines et 5 ans en hausse de +3,5 pbs à 1,43%, +1,1

pbs à 1,55% et +1,5 pbs 2% respectivement.

Courant la semaine prochaine et au regard de l'approche de l'Aïd El Adha et des départs des ménages en vacances, BAM devrait élargir son dispositif d'intervention sur le marché monétaire à travers l'émission de 40.860 MDH supplémentaires sous forme d'avances à 7 jours, soit un total de 69.250 MDH, estiment les analystes de BKGR.

La pression sur les levées devrait retomber la semaine prochaine, le Trésor n'ayant vraisemblablement pas de besoins additionnels importants d'ici la fin de ce mois après le paiement cette semaine des traitements des fonctionnaires, précise la même source.

Partant, la courbe des taux devrait, en principe, retrouver sa stabilité dans un marché davantage serein.

# Habib El Malki à la tête de la Fondation du Festival du cinéma africain de Khouribga

Le conseil d'administration de la Fondation du Festival du cinéma africain de Khouribga, réuni vendredi en session extraordinaire, a approuvé la nomination de Habib El Malki en tant que nouveau président de ladite fondation, succédant ainsi au regretté Noureddine Saïl. Les membres du conseil ont, à cette occasion, salué la contribution exceptionnelle de feu Noureddine Saïl qui a grandement participé à la consécration de l'aura du Festival du cinéma africain de Khouribga (FCAK). Ils ont également mis en relief son rôle en faveur du rayonnement du cinéma africain et de la

culture cinématographique.

Dans une allocution à cette occasion, Habib El Malki, professeur universitaire et président de la Chambre des représentants, s'est dit fier d'assumer la présidence de cette importante fondation culturelle après feu Noureddine Saïl, grand critique qui a marqué de son empreinte le champ cinématographique national à travers sa pensée, son discours critique, ses initiatives et son audace esthétique, philosophique et expressive. «Nous conserverons tous à Si Noureddine cette mémoire fertile, cette idée vive qu'il a cultivée en 1977 lorsqu'il était président de la Fédération nationale



des ciné-clubs du Maroc, qu'il a, lui-même, fondée en 1973, et ce tout en continuant à assumer la responsabilité de sa présidence jusqu'en 1983», a-t-il souligné. Et d'ajouter : «Le contexte politique, culturel et social actuel ne pourrait que conférer au

niveau du continent qui s'intéresse au cinéma africain à l'instar du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) et du Festival du film africain de Louxor, faisant observer que le Festival du cinéma africain de Khouribga est le premier rendez-vous cinématographique créé au Maroc. «Le FCAK est aujourd'hui un rendez-vous essentiel dans l'agenda cinématographique des cinéastes africains et des producteurs de films du continent à la faveur des efforts accomplis par feu Noureddine Saïl pour doter cette grand-messe du cinéma de moyens surtout après sa nomination à la tête du Centre cinématographique marocain», a précisé le nouveau président de la Fondation du FCAK. «La position civilisationnelle, culturelle, créative et cinématographique du continent africain a besoin d'un festival de l'ampleur du FCAK et de toutes des grandes initiatives culturelles dans les différents domaines d'expression artistique», a-t-il tenu à rappeler, avant de mettre en avant la position stratégique et économique du continent africain. Il a dans ce sens souligné que la vision éclairée de S.M le Roi Mohammed VI a balisé le terrain au retour politique du Maroc à la famille africaine avec des pas sûrs et des décisions économiques très audacieuses qui ont fait aujourd'hui du Royaume le deuxième grand investisseur à l'échelle du continent, estimant que des efforts doivent encore être déployés pour renforcer la présence politique, économique, culturelle et sportive du Maroc en Afrique.

Mehdi Ouassat



## Le Festival

Le Festival du cinéma africain de Khouribga (FCAK) est devenu au fil des années un rendez-vous marquant dans l'Histoire du cinéma africain et une illustration significative de l'intérêt immense et de la considération inouïe que porte le Maroc perpétuellement à la promotion de la culture et de l'industrie cinématographiques africaines.

Considéré comme l'un des plus anciens festivals du cinéma à l'échelle nationale et internationale, cet événement reflète l'engagement indéfectible du Royaume en faveur du développement du continent africain, qui ne se résume

pas uniquement à des initiatives sur le plan politique et économique, mais s'inscrit également dans la sphère culturelle et artistique.

Placé sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, ce festival de grande envergure se veut une plate-forme incontournable pour des cinéastes de renom provenant de différents pays africains afin de présenter et de faire découvrir leurs œuvres cinématographiques reflétant et se ressourçant de la grandeur de l'identité africaine.

Cette manifestation, dédiée au génie du 7ème art africain, est le couronnement de l'enracinement inébranlable du Maroc dans son continent.

FCAK de nouvelles missions à relever surtout après la décision de S.M le Roi Mohammed VI de réintégrer l'Union africaine, un retour que le Souverain a voulu qu'il soit en force avec des initiatives, des propositions, des projets et des orientations audacieuses qui bousculent l'espace africain et rétablissent les ponts et donnent un nouvel élan aux relations fructueuses entre les pays du continent dans les différents domaines».

Habib El Malki s'est, par ailleurs, félicité du fait que le FCAK compte aujourd'hui parmi les plus anciens et les plus importants festivals de cinéma

# Après la Covid, Cannes s'est payé un coup de jeune

Le Festival de Cannes s'est offert un coup de jeune pour sa première édition depuis le début de la pandémie, en décernant la Palme d'or à une réalisatrice transgressive de 37 ans, Julia Ducournau, au terme d'une édition haute en couleur.

Les larmes de la lauréate, la gaffe de Spike Lee, l'absence de Léa Seydoux... Voici les images fortes qui resteront, avant le retour du plus grand festival du monde, si tout va bien, en mai 2022. "Merci aussi au jury de laisser entrer les monstres", a déclaré, en larmes, la réalisatrice Julia Ducournau en montant sur la scène du Palais des festivals.

La violence était déjà très présente dans la Palme d'or précédente, "Parasites", mais "Titane", le film primé, fait clairement déborder le niveau d'hémoglobine. Le sacre d'un film interdit aux moins de 16 ans, aussi fiévreux que radical, difficilement regardable pour certains, risque de diviser.

Ce film furieux et parfois gore avec l'acteur français Vincent Lindon, évoque à la fois l'hybridation femme/machine, d'amour pour les voitures et de quête de paternité.

L'héroïne fait littéralement l'amour avec des voitures, hommage à "Crash" de David Cronenberg, et tue des hommes, façon Sharon Stone dans "Basic Instinct", mais au pic à cheveux. Son corps est comme hanté par une masse de métal qui grandit dans son ventre tandis qu'elle sue et saigne de l'huile de moteur.

Quatre ans après l'affaire Weinstein et l'explosion du mouvement #MeToo, les questions de genre, de leur représentation et de la place des femmes ont été au cœur du festival. Evidemment au palmarès, avec la Palme d'or remportée par la benjamine de la compétition, une première depuis Jane Campion, l'unique femme couronnée jusqu'à présent pour "La Leçon de piano", il y a 28 ans.

Ces sujets ont infusé plus largement, en compétition et ailleurs. Du Norvégien Trier au Néerlandais Paul Verhoeven en passant par le Tchadien Mahamat-Saleh Haroun, les réalisateurs hommes, eux aussi, ont exploré l'intimité de leurs héroïnes, à travers des rôles très forts. "Le geste fort (du délégué général) Thierry Frémaux a été de choisir un jury jeune, féminin et



inclusif", a commenté auprès de l'AFP Iris Brey, spécialiste du "regard féminin" au cinéma, qui salue le choix pour la Palme d'un film "extrêmement novateur et déboussant".

Ce prix, qui a "quelque chose de très contemporain", "donne le signal que l'on va vers un monde plus inclusif", et "montre qu'il y a aussi des héroïnes qui ne sont pas lisses, qui ne correspondent pas aux canons que l'on attend". Mais il reste encore du chemin à faire : cette année, seules quatre réalisatrices, sur 24 films, étaient en compétition.

C'était la gaffe à ne pas faire. Le président du jury Spike Lee, s'est emmêlé les pinceaux et

a annoncé le nom de la lauréate de la Palme d'or dès le début de la soirée, au lieu du prix d'interprétation masculine.

La pauvre Julia Ducournau, submergée d'émotion, a ensuite dû patienter toute la cérémonie pour monter sur scène. En conférence de presse, Spike Lee s'est confondu en excuses : "Je suis comme celui qui rate le but (...) je suis désolé... qu'ils oublient spike Lee!", a-t-il lancé à l'adresse de l'équipe du film.

Tenir un festival international malgré la Covid : avec pass sanitaire, masque en projections et rappels à l'ordre réguliers, le pari est gagné, et l'événement n'a pas créé de cluster.

Une star aura cependant été empêchée à cause du virus : Léa Seydoux qui aurait dû vivre son moment de gloire en étant au casting de quatre films du festival, dont trois dans la compétition officielle, notamment "The French Dispatch" de Wes Anderson.

Mais elle n'a finalement pas pu monter les marches ni se rendre à Cannes, devant se plier aux règles sanitaires strictes du festival après avoir été testée positive à la Covid-19. Comble de la déveine, l'actrice de 36 ans est repartie bredouille du palmarès, le prix d'interprétation féminine revenant à une autre trentenaire, la Norvégienne Renate Reinsve.

## Asghar Farhadi reçoit le Grand Prix à Cannes et veut "éveiller les consciences" en Iran



Le cinéaste iranien Asghar Farhadi a appelé samedi à "éveiller les consciences" en Iran en recevant le Grand Prix du Festival de Cannes, le deuxième prix le plus prestigieux après la

Palme d'or, ex-aequo avec le Finlandais Juho Kuosmanen.

Le réalisateur a remporté ce prix pour "Un héros", l'histoire d'une rédemption empêchée dans une société iranienne ron-

née par la méfiance et la manipulation. Après deux expériences internationales - "Le passé" (2013) et "Everybody knows" (2018) - qui ont moins convaincu la critique, le cinéaste revient dans son pays et à ses thèmes de prédilection : le recensement des maux qui rendent l'émancipation et le bonheur en société impossibles, avec ce nouveau long-métrage de deux heures.

A 49 ans, il a déclaré en recevant son prix n'avoir "rien fait d'autre que d'écrire des films" et les tourner, "malgré tous les obstacles, les difficultés, les pressions, les obstacles qui auraient pu me dissuader". "Je continue d'avoir l'espoir, en suscitant des questionnements, que je pourrai contribuer à améliorer les choses", a-t-il ajouté. "Ce qui peut permettre de sauver mon pays, de l'améliorer, c'est d'éveiller les consciences".

Il est ex-aequo avec le Finlandais Juho Kuosmanen, qui a filmé dans "Compartiment No6", la rencontre entre une Finlandaise et un Russe le temps d'un voyage en train entre Moscou et Mourmansk, au nord du cercle polaire.

### Le Palmarès

- Palme d'or: "Titane" de la réalisatrice Julie Ducournau (France)
- Grand Prix: "Un héros" du réalisateur Asghar Farhadi (Iran) et "Hytti NR° 6" (Compartiment N°6) du réalisateur Juho Kuosmanen (Finlande)
- Prix du jury: "Le genou d'Ahed" du réalisateur Nadav Lapid (Israël) et "Memoria" du réalisateur Apichatpong Weerasethakul (Thaïlande)
- Prix de la mise en scène: le réalisateur Leos Carax pour "Annette" (France)
- Prix d'interprétation masculine: l'acteur américain Caleb Landry Jones dans "Nitram"
- Prix d'interprétation féminine: l'actrice norvégienne Renate Reinsve dans "Julie en 12 chapitres"
- Prix du scénario: le réalisateur Ryusuke Hamaguchi pour "Drive my car" (Japon)
- Camera d'or: "Murina" de la réalisatrice Antoneta Alamat Kusijanovic (Croatie)
- Palme d'or du court métrage: "Tous les corbeaux du monde" de la réalisatrice Tang Yi (Hong Kong)
- Mention spéciale du court métrage: "Le ciel du mois d'août" de la réalisatrice Jasmin Tenucci (Brésil)



## En Europe, les mesures se multiplient pour contenir la vague annoncée

Les pays européens, où un fort rebond de l'épidémie est attendu dans les prochaines semaines, tentent d'en contenir la propagation, avec le durcissement des conditions d'accès en France et au Royaume-Uni. Si elle espère que le récent durcissement des mesures sanitaires dans certains Etats membres portera ses fruits face au virulent variant Delta, l'Union européenne peut au moins se réjouir sur un point: celui d'avoir dépassé les Etats-Unis pour le taux de population ayant reçu au moins une dose de vaccin. Longtemps à la traîne sur la vaccination, "l'UE a aujourd'hui vacciné une plus grande part de sa population en première dose que les Etats-Unis (55,5%/55,4%)", a affirmé le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Clément Beaune, sur Twitter. "On continue, on accélère!", a-t-il ajouté.

La stratégie vaccinale européenne, qui avait démarré plus lentement qu'au Royaume-Uni et aux Etats-Unis faute d'un approvisionnement suffisant, a fait l'objet de critiques en début d'année. La Commission européenne, qui a coordonné les commandes de vaccins pour les 27 Etats membres, avait été prise pour cible.

En Espagne, le Premier ministre Pedro Sánchez a pour sa part promis samedi que la

moitié de la population serait entièrement vaccinée la semaine prochaine et a réitéré son objectif d'atteindre 70% d'ici la fin de l'été.

Au lendemain de l'imposition d'un couvre-feu nocturne en Catalogne, c'est au tour de l'île grecque de Mykonos, symbole des nuits festives, de rétablir certaines restrictions, dont un couvre-feu entre 01H00 et 06H00. La France a imposé quant à elle dès minuit samedi des tests de Covid-19 de moins de 24 heures aux voyageurs non vaccinés en provenance du Royaume-Uni, de l'Espagne, du Portugal, de Chypre, de la Grèce et des Pays-Bas. Jusqu'à présent des tests de 72 heures étaient acceptés, sauf pour ceux venant du Royaume-Uni qui devaient présenter un test de moins de 48H. La France a également élargi sa liste des pays "rouges" à de nouveaux pays: la Tunisie, le Mozambique, Cuba et l'Indonésie. Le port du masque en extérieur fera aussi son retour dans certaines régions de l'Est et du Sud-Ouest du pays. Le durcissement des mesures sanitaires annoncé lundi par le président Emmanuel Macron - élargissement du passe sanitaire notamment aux commerces, restaurants, lieux de culture, avions ou trains ainsi que l'obligation vaccinale pour certaines professions - a suscité la colère d'une partie de la population.

Plusieurs cortèges ont défilé samedi à Paris et dans plusieurs grandes villes pour dénoncer la "dictature" sanitaire imposée, selon eux, par M. Macron et des mesures qu'ils considèrent comme étant liberticides. Ces dernières sont toutefois admises par une très large majorité de Français, selon un sondage.

Inquiet de la "présence persistante" en France du variant Beta, identifié pour la première fois en Afrique du Sud, le gouvernement britannique a lui décidé de soumettre ceux qui en viennent à une quarantaine, même s'ils sont vaccinés. Ce variant figure parmi les quatre variants dits inquiétants recensés par l'OMS, aux côtés d'Alpha, Gamma et Delta. Le ministre de la Santé britannique, Sajid Javid, a annoncé samedi avoir été testé positif à la Covid-19, à deux jours de la levée de la quasi totalité des restrictions en Angleterre, un déconfinement qui inquiète en raison de la flambée de cas liée au variant Delta. "On enlève toutes les mesures barrières le 19 juillet et, en revanche, on met en quarantaine les Anglais ou résidents doublement vaccinés qui reviennent de France", s'étonne le Dr Maud Lemoine, consultante en hépatologie à l'hôpital St Mary de Londres, jugeant que cela envoie un "message très confus aux gens". Le variant Delta fait craindre aux gouverne-

ments un nouvel emballement de l'épidémie qui a déjà fait quatre millions de morts dans le monde et qui pourrait forcer un nouveau tour de vis à la rentrée.

L'agence européenne chargée des maladies prévoit un fort rebond du nombre de cas de Covid dans les prochaines semaines, avec près de cinq fois plus de nouveaux cas d'ici au 1er août. Le nombre d'hospitalisations et de décès devrait toutefois augmenter moins vite, selon l'ECDC, grâce aux vaccins.

Outre les lieux touristiques, les grands rassemblements font craindre un emballement de l'épidémie. Les deux premiers cas de sportifs positifs à la Covid-19 ont été enregistrés parmi les résidents du village olympique, ont annoncé dimanche les organisateurs des Jeux olympiques de Tokyo (23 juillet - 8 août), un troisième sportif malade logeant hors du village ayant également été découvert.

Les nationalités et les disciplines exercées par ces sportifs n'ont pas été précisées. Et Covid oblige, le pèlerinage annuel de La Mecque s'est ouvert samedi, mais restreint à un quota de 60.000 participants, uniquement des Saoudiens et étrangers résidents dans le royaume dûment vaccinés, bien loin des quelque 2,5 millions venus du monde entier en 2019.

## Au Pérou, près de la moitié des effectifs de la police ont contracté la Covid

La police nationale est l'institution la plus touchée par la Covid-19 au Pérou, avec 787 décès et plus de 50.600 contaminations, soit près de 50% de ses effectifs affectés, a indiqué le ministère de l'Intérieur. "La santé de la police est dramatique: au total, 50.616 policiers ont été infectés, soit près de la moitié (de ses membres), il y a eu 787 décès pendant la pandémie", a annoncé le ministre, José Elice, dans des déclarations à la radio RPP. "La police est l'institution publique qui compte le plus de décès dus au coronavirus", a-t-il ajouté.

La police, qui emploie près de 120.000 personnes au total, a été en première ligne depuis le début de la pandémie. Les médecins sont la deuxième corporation la plus

touchée par la Covid-19, avec 502 décès au 14 juillet, selon l'Ordre des médecins du Pérou.

Le Pérou compte 195.000 décès dus au Covid-19 et plus de 2,09 millions d'infections confirmées depuis le début de la pandémie, sur une population de 33 millions d'habitants.

Le ministre a indiqué que la vaccination, qui a débuté en février, avait permis de freiner les formes graves et les décès parmi le personnel de la police, qui a été l'un des premiers groupes à recevoir une vaccination complète dans le pays. Quelque 3,78 millions de personnes ont reçu deux doses de vaccin au Pérou, soit 11,6% de la population, selon les chiffres officiels.

# Merkel au chevet des victimes des inondations meurtrières en Europe

Angela Merkel s'est rendue dimanche au chevet des survivants des inondations "du siècle", qui ont semé la désolation en Allemagne, fait au moins 183 morts dans ce pays et en Belgique, et provoqué des dégâts considérables.

Si la tendance est à la décreusement dans la zone la plus sinistrée, la situation se dégrade en revanche plus au sud à la frontière entre l'Allemagne et l'Autriche. En raison de fortes pluies localisées, des crues sont signalées et ont fait un mort côté allemand, a indiqué la police locale dans la nuit de samedi à dimanche.

Un "plan catastrophe" a été créé dans le district allemand de Berchtesgaden et plusieurs centaines de pompiers sont déployés.

En Autriche, la vieille ville de Hallein est inondée et les pompiers en état d'alerte dans la région de Salzbourg et du Tyrol. A la frontière est du pays, entre Allemagne et République tchèque, des cours d'eau ont aussi débordé dans la région de Saxe samedi soir, provoquant des dégâts.

C'est dans ce contexte toujours tendu que la chancelière a rencontré les habitants de Schuld en Rhénanie-Palatinat (ouest), un village qualifié de "martyr": le centre de la localité a été en grande partie détruit par les crues du milieu de semaine.

Alors que le bilan en Allemagne est de 156 morts et que les secou-

ristes continuent de chercher des dizaines de personnes disparues, la dirigeante a promis l'aide de l'Etat à la reconstruction.

Le vice-chancelier et ministre des Finances Olaf Scholz, a annoncé l'adoption, dès le début de cette semaine en conseil des ministres, d'une aide d'urgence pour les sinistrés. Elle devrait s'élever à au moins 300 millions d'euros, a indiqué le ministre social-démocrate (SPD) au journal Bild am Sonntag, promettant également la mise sur pied d'un vaste programme de reconstruction de plusieurs milliards d'euros.

L'Union européenne a aussi assuré de son soutien face à ces intempéries, qui ont affecté en outre les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse. "Nous les Européens sommes avec vous, en ce moment difficile de tout notre coeur", a dit la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors d'une visite samedi en Belgique où 27 personnes sont mortes.

Des dizaines de milliers d'Allemands sont affectés par la destruction de leur habitation, les coupures d'électricité, de gaz ou de lignes de téléphone. Sans parler des routes éventrées, ponts enfoncés et villes sous les décombres. Il s'agit de la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire récente du pays. "Des caravanes, des voitures ont été emportées, des arbres ont été déracinés, des maisons ont été renversées.



Nous vivons ici depuis plus de 20 ans et nous n'avons jamais rien vécu de tel", confie à l'AFP Hans-Dieter Vrancken, un habitant de 65 ans du village de Schuld, visité par Angela Merkel. "C'est comme la guerre", résume-t-il.

Dans le seul Etat régional de Rhénanie-Palatinat, la police a revu dimanche matin le bilan à la hausse, à 110 morts. Les crues en Allemagne ont pris un tour politique à un peu plus de deux mois des élections législatives, à l'issue desquelles Angela Merkel quittera le pouvoir. Chaque candidat rivalise de propositions pour renforcer la lutte contre le réchauffement climatique, cause pour beaucoup d'experts des inon-

datations.

Mais le favori pour succéder à la chancelière, le conservateur Armin Laschet, a commis samedi un faux-pas préjudiciable à son image, en étant filmé en train de rire lors d'un hommage du chef de l'Etat aux victimes des crues. "Laschet rigole pendant que le pays souffre", écrit Bild, le journal le plus lu d'Allemagne. Les images sont devenues virales, l'indignation nationale, contraignant l'intéressé à présenter ses excuses. La polémique a pris d'autant plus d'ampleur que M. Laschet est aussi dirigeant d'une des deux régions les plus touchées par les inondations, la Rhénanie du Nord-Westphalie.

Dans toutes les localités sinistrées, pompiers, protection civile, responsables communaux, militaires, ont débuté le colossal travail de déblaiement et nettoyage des amas de débris boueux qui obstruent souvent les rues. Plus de 22.000 secouristes sont à pied d'oeuvre. "C'est un scénario d'horreur" dans la ville dévastée de Bad Neuenahr-Ahrweiler, en constatant les dégâts.

Caves de maison et carcasses de voitures sont inspectées une à une pour retrouver d'éventuels corps, tant en Allemagne qu'en Belgique. Une journée de deuil national est déclarée mardi en Belgique.

## Attendu dans le nord de Chypre, Erdogan entend rester inflexible

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, se rend mardi à Varosha, ville-symbole de la division de Chypre, marquant sa volonté de rester inflexible sur une solution à deux Etats mais aussi son ambition de s'imposer en Méditerranée orientale.

Depuis 1974 et l'invasion de Chypre par l'armée turque en réaction à un coup d'Etat visant à rattacher le pays à la Grèce, cette ancienne cité balnéaire fuie par ses habitants chypriotes-grecs est devenue une ville-fantôme, zone militaire sous contrôle direct d'Ankara, inaccessible derrière les barbelés. Elle est située dans la République turque de Chypre du Nord (RTCN) autoproclamée en 1983 - établie dans le tiers nord de l'île et reconnue uniquement par la Turquie - où M. Erdogan passera en revue mardi les soldats turcs qui y sont postés par dizaines de milliers.

Le président turc, dont la venue coïncide avec le 47e anniversaire de l'invasion, "va certainement annoncer la réouverture de nouveaux pans de la ville", estime Gianni Ioannou, fondateur du groupe de réflexion Geopolitical Cyprus, en allusion à la réouverture très partielle de Varosha en octobre. "Son message est clair: (avec Varosha), il veut changer de paradigme pour les futures négociations". Or, pour le gouvernement chypriote-grec, ouvrir la ville "constitue une ligne rouge", explique l'analyste.

Les tensions sont déjà fortes, alimentées par un afflux de migrants sans papiers dans la partie sud de l'île, que le gouvernement chypriote-grec considère comme un moyen de pression de la part d'Ankara.

Vendredi, un navire turc a tiré des coups de semonce en direction d'un bateau des gardes-côtes chypriotes-grecs menant une opération contre l'immigration clandestine depuis la Turquie au large de la côte nord de l'île - un incident rare qui illustre selon le gouvernement chypriote-grec le "comportement agressif" d'Ankara envers Chypre. La Turquie, elle, a démenti tout tir.

En avril, l'ONU a réuni, en vain, Chypriotes-grecs et Chypriotes-turcs en vue d'entamer un nouveau cycle de pourparlers. "Erdogan en a tiré la conclusion que les Chypriotes-grecs ne veulent pas la paix mais préserver un statu quo qui leur est favorable" selon lui, explique M. Ioannou. "Alors il agit en représailles la carte Varosha", ajoute-t-il.

Lors de sa dernière visite à Varosha en novembre, M. Erdogan avait indiqué que "des compensations seraient payées" aux anciens habitants chypriotes-grecs pour la perte de leurs propriétés. Le président turc sait que cette proposition est inacceptable pour la majorité d'entre eux et ne l'avance que pour dénoncer ensuite leur "mauvaise volonté", estime Ahmet Sözen, un Chypriote-turc à la

tête de Cyprus Policy Centre.

La visite du président turc marque l'amorce d'"une période d'après-marchandage". Erdogan veut commencer le prochain cycle de négociation en position de force, en imposant la solution à deux Etats", dit-il.

Si la République de Chypre, Etat souverain membre de l'Union européenne, s'étend théoriquement sur toute l'île, son gouvernement n'exerce son autorité que sur la partie sud de l'île, séparée de la partie nord par une "ligne verte", ligne de démarcation et zone tampon surveillée par des Casques bleus de l'ONU.

Peu avant la visite de M. Erdogan, l'UE a d'embellie prévenu la Turquie qu'elle "n'accepterait jamais, jamais, une solution à deux Etats".

Au-delà du conflit chypriote, la venue de M. Erdogan à Varosha est scrutée pour ce qu'elle pourrait dire sur l'ambition turque de se positionner en acteur incontournable de la Méditerranée orientale, où la découverte ces dernières années de gisements gaziers a aiguisé l'appétit des pays voisins. "La Turquie se débat contre le nouveau bloc formé autour de Chypre sur la problématique gazière", rappelle M. Sözen. "Elle se sent isolée et elle est prête à utiliser tous les moyens pour faire pression sur Chypre, comme Varosha", explique Kemal Baykalli, analyste chypriote-turc.

### Condoléances



Suite au décès de Mohamed Mouafiq, survenu le samedi 17 juillet courant aux environs de Settat, les amis et voisins du défunt présentent leurs condoléances les plus attristées à son épouse Fatima, à sa fille Lyna, à sa mère Zahra Daouf, à son père Ahmed Mouafiq, à ses frères et sœurs, Saïda, Zineb, Larbi, Miloud, Adil ainsi qu'à tous les membres de la famille.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

# Affaire Ghali

## *Délinquance d'un gouvernement du côté de Madrid et responsabilités en jeu*

En partant des faits établis, l'affaire Ghali se résume en ce que le régime algérien, entretenant sur son sol un protégé sous sa solde, l'utilisant dans ses manœuvres contre le Maroc et veillant pour cela sur son état de santé, a cherché à obtenir d'abord son hospitalisation en Allemagne, dans les mêmes conditions d'une hospitalisation antérieure du président algérien. Devant le refus allemand (gouvernement peut-être plus averti car se trouvant déjà en brouille avec le Maroc et ne voulant pas en rajouter) l'Algérie, craignant l'interception de son protégé mis en accusation pour une multitude de crimes relevant de la compétence de la justice espagnole, négocie secrètement avec l'Espagne, dans une démarche qui ne laisse aucun doute sur la préméditation chez les deux parties, ladite hospitalisation, sous la fausse identité algérienne de Mohamed Benbatouche. Le régime algérien ayant falsifié des documents et les ayant utilisés dans le but de soustraire leur protégé aux poursuites judiciaires et le gouvernement espagnol s'étant rendu complice, dans le même but, en admettant sur son sol le recherché par sa justice sous sa fausse identité et sur la base de documents falsifiés, en court-circuitant la procédure normale d'entrée dans l'espace Schengen.

Dans son bras de fer avec le Maroc, le chef du gouvernement espagnol a fini par «sacrifier» sa ministre des Affaires étrangères dans l'espoir d'apaiser la situation, recherchant par là le moindre coût, car le remplacement de la ministre a été noyé dans un remaniement gouvernemental feignant ne pas se soumettre aux pressions marocaines. Mais si en politique tout est possible, le remplacement de cette ministre est-il suffisant, au regard du droit, tant espagnol que celui de l'Union européenne qui tente souvent de s'imposer en donneuse de leçons de démocratie, de droits de l'Homme... ?

### L'affaire Ghali au regard du droit pénal espagnol

Les avocats des victimes des actes imputés à Brahim Ghali relevant de la compétence de la justice algérienne se sont tournés vers la justice espagnole du fait que le système pénal espagnol est l'un des rares au monde à adopter la compétence universelle, du fait de la territorialité et de la compétence personnelle passive, mais probablement aussi par anticipation d'une suite heureuse à leur recours devant cette justice. L'affaire Ghali a été malheureusement l'occasion de réaliser que, sur ce point, la justice espagnole ne pouvait être meilleure que l'algérienne, du moins jusqu'à ce jour.

La justice espagnole est compétente non seulement pour juger le fait de l'introduction de Brahim Ghali de manière clandestine par l'usage de faux documents et sous une fausse identité, mais surtout de se prononcer sur tous les actes qui lui sont reprochés et qui relèvent de sa compétence.

La suite est connue puisque Brahim Ghali n'a été inquiété pour aucun des faits qui lui sont reprochés.

Pour l'infraction à l'article 392 du Code pénal espagnol (entrée en territoire espagnol avec un document falsifié, sous une fausse identité) une lettre a été adressée par Maître Mourad Elâjouti, porte-parole du Club des avocats marocains au procureur principal espagnol de La Rioja, Enrique Pedro Stern Briones pour falsification et utilisation d'un faux document d'identité par Brahim Ghali.

Pour une autre plainte déposée par El Fadel Breika, le juge d'instruction madrilène Santiago Pedraz Gomez de l'Audience nationale espagnole avait émis une ordonnance le 13 avril, soit quelques jours seulement avant l'entrée clandestine de Brahim Ghali en Espagne, afin de l'interroger. Or une fois Brahim Ghali en Espagne, ce même juge a refusé de prendre contre lui toute mesure de précaution, alors

que cela lui avait été demandé.

Profitant de la présence de Brahim Ghali sur le territoire espagnol, l'Association des portés disparus du Polisario (APDP) a rappelé par la voix de son représentant Dahi Aguai, victime de torture dans les prisons du Polisario en territoire sous souveraineté algérienne, la plainte déposée antérieurement devant la justice espagnole contre les tortionnaires du Polisario, dont certains se trouvent sur le sol espagnol. La plainte avait pourtant été acceptée par l'Audience nationale espagnole en décembre 2007, pour les actes de génocide, de torture, de disparitions forcées, de détention illégale et violations graves des droits de l'Homme, contre des dirigeants du Polisario, parmi eux Brahim Ghali, et des officiers de la sécurité et de l'armée algérienne.

Le jeudi 13 mai 2021, le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a été interpellé par écrit au sujet de ces crimes par ladite association, mais sans succès.

En 2008 l'Association sahraouie pour la défense des droits de l'Homme (ASADEH) avait déposé une plainte pour un ensemble de crimes présumés (terrorisme, génocide, meurtre, blessures, torture, détention illégale, disparitions) demandant la réouverture de l'affaire, alors que Brahim Ghali se trouvait en Espagne. Elle n'a pas donné lieu à la prise de mesures contraignantes contre lui.

Une autre plainte pour détention illégale, torture et crimes contre l'humanité avait été déposée par Fadel Mihdi Breika, d'origine sahraouie et de nationalité espagnole, est également restée sans suite.

Brahim Ghali n'étant nullement inquiété par la justice espagnole pour aucune des infractions, c'est le cas aussi, à ce jour, des membres du gouvernement espagnol et de tous ceux en Espagne qui se sont associés à au moins deux entreprises délinquantes : celle qui a permis à Brahim

Ghali d'entrer en territoire espagnol avec un document falsifié, sous une fausse identité, en complicité d'ailleurs avec les autorités algériennes, infractions incriminées par l'article 392 du Code pénal espagnol (Código Penal y legislación complementaria - Edición actualizada a 8 de junio de 2021-MINISTERIO DE JUSTICIA BOLETÍN OFICIAL DEL ESTADO) ;

- l'autre, incriminée par l'article 451 du même Code qui prévoit des sanctions aggravées contre ceux qui, en abusant de leurs fonctions publiques, aident les auteurs présumés d'une infraction à se soustraire à l'enquête ou à la recherche ou à l'arrestation, quand ces infractions sont le crime contre l'humanité, le terrorisme ou l'homicide (objets de plaintes contre Brahim Ghali). Or, dans l'affaire Brahim Ghali, les auteurs de ces infractions du côté espagnol, sachant que ce personnage fait l'objet de mandats émis par la justice de leur pays, et recherché par elle, ont bel et bien abusé de leurs fonctions publiques pour lui permettre de rentrer en territoire national, en recourant à des procédés délictueux destinés à cacher sa véritable identité aux fins de le soustraire, de manière préméditée, à la recherche et à l'enquête. Et il s'agit là, en plus de la préméditation, non d'une simple tentative mais d'une infraction entièrement consommée, puisqu'ils n'ont pas veillé seulement à le faire rentrer sous couvert de l'anonymat mais ils ont veillé à ce qu'il reparte sans être inquiété, comme en témoigne la déclaration d'Arancha González Laya, ministre espagnole des Affaires étrangères, affirmant le 23 mai, face aux requêtes marocaines, que Brahim Ghali allait retourner dans «son pays» (sic) (l'Algérie !) après son rétablissement, anticipant ainsi toute décision judiciaire.

Nous sommes en présence d'une véritable délinquance d'un Etat membre de l'Union européenne qui, à certains égards, relève de la compétence du droit de l'Union.



### L'affaire Ghali au regard du droit de l'Union européenne

L'arsenal juridique de l'Union européenne est si développé qu'il faudrait n'en retenir que les dispositions les plus pertinentes, à notre sens, en rapport avec l'affaire Ghali. C'est un droit qui régit les institutions, qui définit les rapports et qui impose également des obligations aux Etats parties. Nous nous contenterons de celles imposées par l'Accord de Schengen du 14 juin 1985, entré en application pour l'Espagne le 26 mars 1995.

L'article 9 de cet accord impose aux parties de renforcer la coopération entre leurs autorités douanières et de police, notamment contre l'entrée et le séjour irréguliers de personnes ; l'entrée et le séjour de Ghali en Espagne ont été des plus irréguliers.

En cas d'utilisation de faux documents à l'entrée dans l'espace Schengen, notamment en cas de faux documents d'identité, exactement comme cela a été le cas dans l'affaire Ghali, seul le pays d'entrée, en l'occurrence l'Espagne, peut supprimer un signallement et annuler une autorisation d'entrée et c'est ce pays seul qui peut casser, sans limite de durée la décision provisoire de laisser entrer l'individu en question, et nous sommes loin de ce scénario puisque ce n'est pas Brahim Ghali qui a utilisé seul un «faux document à l'entrée», mais ce sont les autorités espagnoles qui l'ont aidé à rentrer dans ces conditions. La responsabilité est dans ce cas double, celle de Ghali, personne physique, et celle du gouvernement espagnol, personne morale.

Pour le séjour, l'article 5 du même accord définit les conditions que doit remplir l'étranger qui entre sur les territoires des parties contractantes. Brahim Ghali ne remplissant pas, apparemment ces conditions, il devait se voir refuser l'entrée sur le territoire espagnol, mais l'alinéa 2 du même

article prévoit une dérogation au principe «pour des motifs humanitaires ou d'intérêt national ou en raison d'obligations internationales». Dès lors de deux choses l'une, soit que Brahim Ghali remplissait les conditions et dans ce cas son entrée et son séjour auraient dû se dérouler normalement, soit qu'il ne les remplissait pas et, bénéficiant de la dérogation du motif humanitaire invoqué par la ministre espagnole des Affaires étrangères, il aurait dû entrer et séjourner de manière tout aussi légale. Or, dans les deux cas de figure, pourquoi les autorités espagnoles ont eu recours pour l'entrée et le séjour de Brahim Ghali sur le territoire de leur pays aux procédés illégaux en infraction flagrante aux règles du droit interne et aux règles du droit de l'Union ? Idiotie et faux calculs politiques des responsables espagnols et algériens réunis, et vigilance des services de renseignement marocains.

L'article 6 de l'accord de Schengen impose un contrôle qui doit être effectué, selon un certain nombre de principes uniformes, par les autorités compétentes aux frontières extérieures ; les autorités espagnoles ont transgressé dans l'affaire Ghali tous ces principes.

Les autorités espagnoles ont également failli à leurs engagements liés à la coopération policière (article 39 de l'accord de Schengen), au Système d'information Schengen, son exploitation et son utilisation (articles 92, 93 et 94 de l'accord).

#### Les responsabilités en jeu

Les responsabilités dans l'implication des personnes et des institutions en Espagne, et à l'échelle de l'Union européenne tout entière dans l'affaire Brahim Ghali, ne se définissent pas sur le seul plan de l'éthique; elles se posent surtout au niveau du droit. Face à la responsabilité pénale de la partie espagnole, on pourrait facile-

ment invoquer la règle contestable de l'immunité dont bénéficient les hommes politiques, pour assurer leur impunité. Cela vient d'être confirmé par le fait que la seule mesure prise à ce jour a été d'ordre «politique», consistant à évincer la seule ministre des Affaires étrangères, comme si elle était la seule responsable, dans la foulée d'un remaniement du gouvernement afin d'en limiter la portée et la signification, vis-à-vis du Maroc. Mais face à la gravité des actes, une telle tentative de duperie ne peut duper personne, surtout le Maroc, dont la position est juste et qui doit voir à l'occasion se présenter pour essayer de rééquilibrer ses relations avec ce voisin du Nord, soutenu par une Europe encore plus prédatrice, fidèle à son passé.

Face aux responsabilités liées aux violations du droit de l'Union, de toutes les institutions européennes, c'est le Parlement qui se trouve le plus mis à l'épreuve.

Ce Parlement, par réflexe atavique d'eurocentrisme, s'est empressé à tort de condamner le Maroc, outrepassant ses propres compétences en se prononçant sur l'application par un pays tiers d'un instrument international (la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) alors qu'il n'est qu'une institution régionale; et cela sans que nous ayons à examiner les autres faux fondements de sa Résolution du 10 juin 2021.

Dans l'affaire Brahim Ghali, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, ce Parlement est appelé, en application de l'article 226 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à la demande d'un quart des membres qui le composent, à «constituer une commission temporaire d'enquête pour examiner, sans préjudice des attributions conférées par les traités à d'autres institutions ou organes, les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union, sauf si les faits allégués sont en

cause devant une juridiction et aussi longtemps que la procédure juridictionnelle n'est pas achevée», or, au moins pour la «mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union», aucune juridiction n'est saisie.

L'article 208 du Règlement intérieur de ce Parlement détaille la procédure en précisant que cette commission d'enquête serait appelée à examiner les allégations d'infractions ou de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union « qui seraient le fait soit d'une institution ou d'un organe de l'Union européenne, soit d'une administration publique d'un Etat membre, soit de personnes mandatées par le droit de l'Union pour appliquer celui-ci ». Dans le cas de l'Espagne, toutes les conditions sont réunies.

Le Parlement européen est constitué de 705 députés après le Brexit, la résolution contre le Maroc a été votée par 397 voix pour, 85 contre et 196 abstentions (soit 678 en tout), le quart exigé pour la constitution d'une commission d'enquête peut être arrondi à 177 membres, n'y aurait-il pas parmi les 281 membres (total des «contre» et des «abstenus») des «justes» au nombre de ce «quart» exigé, capables de défendre le droit de l'Union et dénoncer, sans calcul politique, les violations espagnoles ?

Par Mohamed Meliani



Professeur de droit pénal et de sciences criminelles Université Mohamed Premier d'Orjda.

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE DU BASSIN  
HYDRAULIQUE  
DU LOUKKOS-  
TÉTOUAN-  
AVIS DES APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
SEANCE PUBLIQUE**

Le jeudi 12 Août 2021 à 10 Heures 30 Minutes, Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres cités ci-dessous:

- Appel d'offres n° 17/ABHL/2021 :  
-Objet : Mise en place d'audit interne et élaboration du manuel des procédures au sein de l'agence du bassin hydraulique du Loukkos;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Dirhams, (199 800,00 dh) ;

- Appel d'offres n° 18/ABHL/2021 :  
-Objet : Travaux de réalisation de forages de reconnaissance au niveau de la Province de Tétouan ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Soixante-Quatorze Mille Neuf Cent Soixante Dirhams (774 960,00 dh) ;

- Appel d'offres n° 19/ABHL/2021 :  
-Objet : Achat et installation des équipements et du matériel de mesure hydroclimatologique ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Huit Cent Quarante Dirhams, (690 840,00 dh) ;

- Appel d'offres n° 20/ABHL/2021 :  
-Objet : Etude de gestion intégrée des ressources en eau des systèmes hydrauliques interconnectés de Tanger et du Loukkos ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Dirhams (1 980 000,00 dh) ;

- Appel d'offres n° 21/ABHL/2021 :  
-Objet : Etude d'élaboration d'une plateforme d'alerte précoce aux crues et d'amélioration de la gestion du domaine public hydraulique par utilisation de la télédétection spatiale dans les bassins Tangérois et Côtiers Méditerranéens Ouest ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

- Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Dirhams (1 980 000,00 dh) ;
- Appel d'offres n° 22/ABHL/2021 :  
-Objet : Prestations topographiques pour les contrôles des sablières situées dans la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Quarante Mille Dirhams (240 000,00 dh) ;

- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles :

- 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 18, 19/ABHL/2021.
- 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 17, 20, 21, 22/ABHL/2021.

- Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Pour l'appel d'offres n° 19/ABHL/2021, les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès bureau d'ordre de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan au plus tard le 11 Août 2021 à 15 heures.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 6663/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
PROVINCE  
DE BENSLIMANE  
CERCLE DE BOUZNKA  
CAIDAT DE CHERRAT  
COMMUNE  
DE CHERRAT**

Avis d'Appel a manifestation d'intérêt N° 01/2021 Le : 26/07/2021 à 11h il sera procéder dans la salle de réunion du président, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à manifestation d'intérêt pour : « Location

abattoir Cherrat ». Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la Commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre cent mille dirhams. (400.000,00 Dhs TTC) L'offre retenue par le maître d'ouvrage sera déterminé selon les critères fixes par le règlement de consultation

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune.  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

Il est prévu une réunion au siège de la commune de Cherrat, le : 23/07/2021 à 11h, suivie de la visite des lieux. (La visite des lieux est Obligatoire)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

**N° 6664/PA**

**Arrêté du Gouverneur  
N° 175 /2021**

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique à partir du 10 Aout 2021 au niveau de la commune d'Ait Malek, province de Khémisset concernant l'Etude d'Impact Environnemental du projet de la station-service d'Allal El Bahraoui - SDCC, implantée sur la route nationale N°6, reliant les villes de Salé et Khémisset, à 10 km au Sud du centre de Sidi Allal El Bahraoui.

Le dossier de l'enquête publique accompagné de cet avis ainsi que les registres seront mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet pendant (20) jours correspondant à la durée de déroulement de l'enquête publique.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la Commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre cent mille dirhams. (400.000,00 Dhs TTC) L'offre retenue par le maître d'ouvrage sera déterminé selon les critères fixes par le règlement de consultation

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune.  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

Il est prévu une réunion au siège de la commune de Cherrat, le : 23/07/2021 à 11h, suivie de la visite des lieux. (La visite des lieux est Obligatoire)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

**N° 6664/PA**

**Arrêté du Gouverneur  
N° 175 /2021**

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique à partir du 10 Aout 2021 au niveau de la commune d'Ait Malek, province de Khémisset concernant l'Etude d'Impact Environnemental du projet de la station-service d'Allal El Bahraoui - SDCC, implantée sur la route nationale N°6, reliant les villes de Salé et Khémisset, à 10 km au Sud du centre de Sidi Allal El Bahraoui.

Le dossier de l'enquête publique accompagné de cet avis ainsi que les registres seront mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet pendant (20) jours correspondant à la durée de déroulement de l'enquête publique.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique reste affiché à la commune de Ait Malek pendant 15 jours au moins avant la date d'ouverture de celle-ci et durant les (20) jours de déroulement de l'enquête publique.

**N° 6665/PA**

**Royaume du Maroc  
Ministère de l'Education  
nationale de la Formation  
professionnelle  
de l'Enseignement  
supérieur et de la  
Recherche scientifique  
Académie Régionale  
d'Education et de  
Formation Marrakech-Safi**

**Direction Provinciale de  
Yousoufia  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX N°  
16/2021/Y/INV**

Le 11/08/2021 à Onze (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Yousoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Yousoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 16/2021/Y/INV en lot unique concernant les Travaux d'aménagement et réhabilitation du centre d'épanouissement artistique et culturel, à la commune Yousoufia, relevant de la direction provinciale de Yousoufia/AREF-MS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 13.000,00 DH (treize Mille Dirhams). L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 925.794,00DH (Neuf Cent Vingt Cinq Mille Sept Cent Quatre-vingt-quatorze Dirhams)-TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;  
- Soit les déposer contre récépissé au service précité ;  
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

**N° 6666/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT**

**GENERAL  
D.U.E  
N° : 3525**

**Arrêté Gubernatorialn°166du :13juillet2021**  
Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'assainissement liquide du centre d'Er- Rich à la commune Territoriale d'Er-Rich, cercle d'Er- Rich, Province de Midelt

présentée par l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Eau-Région Drâa Tafilalet. Le Gouverneur de la province de Midelt

- Vu le Dahir n° 1-03-60 du 10 Rabbi I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;

- Vu le décret n° 02-04-564 du 05Kaada 1429 (04 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement ;

- Vu la loi 27.13 et vu le décret d'application N°2.17.369 surtout l'article 34 ;

- Vu le dossier d'ouverture de l'enquête publique de ladite étude déposé par l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Eau-Région Draa Tafilalet.

Arrête  
Article premier :  
L'ouverture de l'enquête publique le vendredi 06août 2021 au siège des deux communes territoriales d'Er-Rich et de sidi Ayad cercle Er-Riche, relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre d'Er-Rich, présentée par l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Eau-.

Article II :  
-Le dossier de l'enquête publiquesera déposé joint au présent arrêté, ainsi que le/les registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet, aux siègesdes communesd'Er-Rich et de sidi Ayad, pendant la durée de l'enquête publique qui est de vingt (20)jours.

-le présent arrêté doit être affiché dans les locaux des communes territoriales d'Er-Rich et de sidi Ayad pendant 15 jours avant et pendant la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Article III :  
La population concernée par l'enquête publique, dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, est la popu-

lation des communes territoriales d'Er-Rich et de sidi Ayad.

Article IV :  
La commission chargée de la conduite de l'enquête publique est composée des membres suivants :

- le pacha de la ville d'Er-Rich, représentant de l'autorité administrative locale (président) ;
- le caïd de la caïdat de sidi Ayad, représentant de l'autorité administrative locale (membre) ;
- le président de la commune territoriale Er-Rich (membre) ;
- le président de la commune territoriale sidi Ayad (membre) ;
- le Directeur du centre régional d'investissement à Errachidia (membre) ;
- le Directeur Régional de l'Environnementà Errachidia (membre) ;
- le Directeur provincial de l'équipement, de transport, de la logistique et de l'eau à Midelt (membre) ;
- le Directeur de l'agence hydraulique Ziz-Guir-Ghris à Errachidia (membre) ;
- le Directeur provinciale de l'Energie et des mines à Midelt (membre) ;
- le Directeur provinciale de l'eau des forêts et de désertification à Midelt (membre) ;
- le Directeur de l'agence urbaine à Errachidia-Midelt (membre) ;
- le Directeur provincial de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable - Branche Electricité-à Errachidia (membre) ;
- le Directeur régional de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable - Branche Eau-à Midelt (membre) ;
- chef de Division de l'urbanisme et de l'environnement sur la préfecture de Midelt (membre) ;
- Chef de Division des affaires rurales à la préfecture de Midelt (membre) ;
- Chef de Division de l'équipement à la préfecture de Midelt (membre).

Le Président de la commission peut inviter à ses travaux, toute personne ou entité publique ou privée pouvant aider la commission à accomplir sa tâche.

ArticleV :  
La durée de l'enquête publique est de (20) jours. A l'expiration de ce délai, la commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations et des suggestions contenues dans le (s) registre (s).

Le rapport de l'enquête publique et le(s) registre(s), signés par les membres de la commission, sont transmis par le président, au président du comité régional unifié d'investissement dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

ArticleVI :président du comité régional unifié d'investissement  
Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

**N° 6667/PA**

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par le président du comité régional unifié d'investissement.

**Constitution**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18-06-2021 à Casablanca, et enregistré au service des impôts sous N° 2110612021, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1- La dénomination : VIVA-LOGE SARL AU
  - 2- Siège social : 64 RUE ABDELLAH MEDJOUNI, 1er ETAGE, APT 2 Casablanca
  - 3- L'objet social :
    - Travaux divers de construction, TRAVAUX BTP, CLES EN MAIN
    - Travaux de terrassement, d'assainissement et d'aménagement
    - Promotion immobilière
    - Gestion et commercialisation de projet, coordination des travaux.
  - 4- Capital social : fixé à (100.000,00 DHS) DH divisé en (1000) parts sociales, de 100 DH chacune réparti comme suit :
    - Mr. Hicham HABCHI : 100.000,00 DHS
  - 5- La gérance : La société est gérée et administrée par le gérant unique : Mr. Hicham HABCHI, il est nommé gérant unique pour une durée illimitée.
  - 6- La Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.
- Le dépôt légal et le registre du commerce ont été effectués au tribunal du commerce du grand Casablanca sous le numéro 786086, le dépôt a été effectué au tribunal de commerce sous N° (RCN° : 510139).

N° 6649/PA

Office Notarial Maître Alami Hassani Elyazid La société «Loisirs Elite» SARL Société à responsabilité limitée

Au capital social de (200.000,00 DH) RC 129169

Siège social : Casablanca, Bd Bourgogne et rue Jaafar Ibn Habib, Résidence Al Machriq 2, étage 1, n° 3 1/ Aux termes d'un acte fait sous seing privé en date à Casablanca du 07-12-2020, Monsieur Mohamed Kamal Ayoub El Idrissi, titulaire de la carte d'identité nationale n° BE49940, a cédé les cinq cents parts sociales (500 parts) lui appartenant dans la société «Loisirs Elite» SARL à Monsieur Abderrahim Abaika, titulaire de la carte d'identité nationale n° B701745.

2/ Aux termes d'un acte fait sous seing privé en date à Casablanca du 20-04-2021, Monsieur Abderrahim Abaika, titulaire de la carte d'identité nationale n° B701745, a cédé les cinq cents parts sociales (500 parts) lui appartenant dans la société «Loisirs Elite» SARL à Monsieur Abdenbi El Brahmy, titulaire de la carte d'identité nationale n° BH59543.

Le capital de la société est fixé à la somme de deux cent mille dirhams (200.000,00 DH) divisé en 2.000 parts sociales d'une valeur de cent (100) dirhams chacune, totalement libérées et attribuées aux associés, à savoir :

Monsieur Abdenbi El Brahmy : 1000 parts sociales  
Monsieur Abderrahim Abaika : 1000 parts sociales  
Total : 2000 parts  
Monsieur Abdenbi El Brahmy, titulaire de la carte

d'identité nationale n° BH59543 gérant de la société pour une durée illimitée.

3/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 7 juillet 2021 sous le numéro : 785963.

N° 6650/PA

« BEST LAND DEVELOPPEMENT » SARL N° 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI, 1er Etage Q. H Casablanca

Avis de constitution de société

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 17 Juin 2021, avis est donné, pour la constitution d'une société à responsabilité limitée (SARL) dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « BEST LAND DEVELOPPEMENT

Siège social : N° 55, BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI, 1er Etage QH Casablanca

Objet : La société a notamment pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- Promotion immobilière, travaux de lotissement et de construction de toute nature.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Casablanca.

Capital social Cent mille (100.000 DHS) Dirhams.

Parts sociales :

Le capital social s'élève à cent mille (100.000 DHS) dirhams. Il est divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100) Dhs chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

Mr KANIT ABDELHAMID : 450 Parts  
Mr OUAHABI NAOUFAL : 100 Parts  
Mr EL YAZAL EL BDAOUI : 225 Parts  
Mr HAOUJAR MOHAMED : 225 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit (1000 (Mille) parts.

Année sociale : Du 1er Janvier au 31 décembre.

Gérance : Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée :

Mr. OUAHABI NAOUFAL, de nationalité Marocaine, né le 09-10-1979, demeurant à Casablanca, lot Excellence IMMO 1 N° 25, Dar Bouazza, titulaire de la carte d'identité nationale numéro BK 162974.

Mr HAOUJAR MOHAMED, de nationalité Marocaine, né le 16-11-1978, demeurant à Villa 06 bd My Youssef Hay Dakhla-Khouriba, titulaire de la carte d'identité nationale numéro QA81802.

La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de Casablanca sous n° 509511 le 05 Juillet 2021.

N° 6651/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Culture et des Sports Département de la Culture Direction régionale Dakhla-Oued Eddahab

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°02/DCD /2021 (Séance publique)

Le 19 Aout 2021 à 11h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du centre de la culture elwahda sis hay elwahda - à Dakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU SIEGE DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB ET SES SERVICES EXTERIEURS LOT UNIQUE

N° 6652/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Culture et des Sports Département de la Culture Direction régionale Dakhla-Oued Eddahab

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°02/DCD /2021 (Séance publique)

Le 17/08/2021, à 11h:00 il sera procédé, Dans le bureau du Directeur Régional de la Culture DAKHLA-OUED EDDAHAB sis au centre culturel El Wahda

hay El Wahda - Dakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour « L'ACCUEIL, LA SECURITE, LA SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE DAKHLA-OUED EDDAHAB - LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé : vingt cinq mille Dirhams (25.000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de UN MILLION CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS CINQUANTE SEPT DIRHAMS ET 44 CTS TOUTES TAXES COMPRISES (1 163 857,44 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la direction régionale de la culture de Dakhla-Oued Eddahab à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les échantillons exigés à l'article 15 du règlement de consultation doivent être déposés au centre culturel El Wahda sis hay elwahda - à Dakhla le :16/08/2021 avant 16h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6669/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Culture et des Sports Département de la Culture Direction régionale Dakhla-Oued Eddahab

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°02/DCD /2021 (Séance publique)

Le 19 Aout 2021 à 11h 00mn, il sera procédé, dans les bureaux du centre de la culture elwahda sis hay elwahda - à Dakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU SIEGE DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB ET SES SERVICES EXTERIEURS LOT UNIQUE

Le dossier d'Appel d'Offres peut-être retiré au Service des affaires administratives et financières au centre de la culture elwahda sis hay elwahda - à Dakhla -, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé : vingt cinq mille Dirhams (25.000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de TROIS CENT VINGT SEPT MILLE SEPT CENTS QUATRE VINGT DIX NEUF DIRHAMS ET 68 CENTIMES dirhams TTC (327799,68 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la direction à l'adresse sus-indiquée;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les échantillons exigés à l'article 14 du règlement de consultation doivent être déposés au centre de la culture elwahda sis hay elwahda - à Dakhla le 18 aout 2021 avant 16h00mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6670/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 55 DRD/CE/AMD/3/2021

A Lot unique Séance publique La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : ENTRETIEN DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AUX CENTRES DE TAZARINE ET N'KOB - PROVINCE DE ZAGORA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 270 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3

000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau des marches de la Direction Régionale Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès Tél : 05355205 08 Fax : 05 35524195

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 11 Août 2021 à 10H00à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Fax : 05 35 52 41 95 - Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 6671/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 57 DRD/CE/AMD/3/2021

A Lot unique Séance publique • La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : ENTRETIEN DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU

POTABLE AU CENTRE DE M'HAMID - PROVINCE DE ZAGORA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 250 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau des marches de la Direction Régionale Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès Tél : 05355205 08 Fax : 05 35524195

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 11 Août 2021 à 10H00à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sis à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Fax : 05 35 52 41 95 - Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 6672/PC



07:00 : Lecture du Saint Coran  
 07:05 : Tinoubka  
 07:40 : Ichaa Mamlaka  
 08:35 : Amouddou  
 09:30 : Oujouh El Jadida  
 10:00 : Hayat Jadida  
 10:20 : Hayati  
 11:15 : Marhba bi Shabi  
 11:50 : Moudir Laam  
 12:10 : Moudir Laam  
 12:25 : Ahlam City  
 13:00 : JT Addahira  
 13:20 : Naam Lalla  
 14:00 : JT en Amazigh  
 14:20 : JT en Espagnol  
 14:40 : Chabab Mamlaka  
 14:50 : Chabab Fi Wajjha  
 15:50 : Amakin Fi Dakira  
 16:40 : Hayat Jadida  
 17:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan  
 18:00 : Moudawala  
 18:50 : Majala Ar-ryadia  
 19:00 : JT en Français  
 19:20 : Marhba bi Shabi  
 19:50 : Intidarat  
 19:55 : Moudir Laam  
 20:10 : Moudir Laam  
 20:25 : Ahlam City  
 21:00 : JT Principal  
 22:00 : Hayna  
 22:31 : Hayna  
 23:05 : Sounaa Fourja  
 23:40 : Dernier bulletin d'information  
 00:00 : Moudawala  
 01:00 : Entre Ciel et Terre : Taiwan  
 02:00 : Oujouh El Jadida  
 02:30 : Naam Lalla Ep22  
 03:00 : Marhba bi Shabi  
 03:30 : Hayati  
 04:30 : Tinoubka  
 05:00 : Ichaa Mamlaka  
 06:00 : Amouddou



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI  
 06:25:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M  
 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 07:45:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI  
 08:10:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOUR  
 08:40:00 : MINI-SERIE : ZHAR LBATOUL  
 09:35:00 : SERIE : La bass walou bass  
 10:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA  
 10:05:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim  
 10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 11:05:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M  
 12:05:00 : SERIE : KOULNA JIRANE  
 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
 13:25:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
 14:20:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
 14:35:00 : FEUILLETON : FADILA  
 15:50:00 : SERIE : HDIDANE F GUELIZ  
 16:25:00 : FEUILLETON : 3awdat al mountaqim  
 17:20:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
 17:45:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF  
 17:50:00 : DESSIN ANIME : Glumpers  
 17:55:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FATINE  
 18:00:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
 18:10:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA  
 18:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
 18:30:00 : FEUILLETON : AT-TOYOUR AL MAJROUHA  
 19:15:00 : MAGAZINE : CAP-SULE SUCCESS STORY  
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
 20:50:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS  
 21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
 21:15:00 : NEWS : AL MASA-SAIYA  
 21:50:00 : MAGAZINE : HADI OU TOUBA  
 22:45:00 : MAGAZINE : 2M MAG  
 23:40:00 : SERIE : ILA AL ABAD  
 00:30:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
 01:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 02:00:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
 03:40:00 : FEUILLETON : Qsar al bacha  
 04:25:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI  
 04:55:00 : FEUILLETON : AT-TOYOUR AL MAJROUHA



05h00 MATINALE RADIO AR  
 07h00 Matinales Infos  
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »  
 10h00 Matinales Infos (rediff.)  
 11h05 Emission « Hyati »  
 12h05 Emission « Eco Débat »  
 13h00 « Madar l akhbar »  
 15h05 Emission «Moutir lil jadal»  
 16h00 Edition AR (16-17h)  
 17h05 Emission « On S'dit Tout »  
 18h05 Emission « Binatna »  
 19h00 Soir Info : informations en français  
 20h00 « Ghorfat l akhbar »  
 21h35 « Mina lqahira »  
 22h05 Emission «FBM lmowajaha»  
 23h00 « Soir Infos ar »  
 23h35 « Mina lqahira »  
 00h05 « Débrief Rabat »



05H30 : Tfo : Dessins animés  
 07H30 : Téléshopping  
 08H25 : Petits secrets en famille : Série  
 08H55 : Ici tout commence : Série  
 09H25 : Demain nous appartient : Série  
 10H00 : Les feux de l'amour : Série américaine  
 11H00 : Les 12 coups de midi : Jeu  
 12H00 : Journal  
 12H55 : L'amour XXL : Téléfilm  
 14H45 : Une romance sans fin : Téléfilm  
 16H25 : Famille nombreuses : la vie en XXL  
 17H30 : Ici tout commence : série  
 18H10 : Demain nous appartient : Série  
 18H55 : Météo  
 19H00 : Journal  
 19H05 : Tirage du Loto, c'est Canteloup  
 20H05 : Quiz : série  
 23H05 : Qui vent gagner... Documentaire  
 00H35 : Cold case : affaires classées : Série  
 02H20 : Programme de la nuit



05H00 : Le 6h info  
 05H30 : Télématin  
 08H35 : Amour, gloire et beauté : Série américaine



08H55 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu  
 09H30 : Mot de passe : Jeu  
 10H15 : Les z'amours : Jeu  
 10H50 : Cyclisme : Tour de France  
 12H00 : Journal  
 12H55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine  
 14H00 : Cyclisme : Tour de France  
 16H40 : Vélo club : Magazine  
 17H40 : N'oubliez pas les paroles : Jeu  
 18H50 : Météo  
 19H00 : Journal  
 19H45 : Un si grand soleil : Série française  
 20H05 : Examen de conscience : Téléfilm  
 21H40 : L'amie... : Série  
 23H45 : Ca commence aujourd'hui  
 00H40 : Emission religieuses  
 01H25 : Les grands espaces de l'Ouest américain  
 02H45 : Kyudo, l'esprit du tir  
 03H45 : Pays et marchés du monde



05H00 : M6 music  
 05H50 : M6 Kid  
 07H50 : M6 boutique  
 09H05 : En famille : série  
 10H30 : Ca peut vous arriver chez vous  
 11H45 : Le 12,45  
 12H40 : Scènes de ménages : série française  
 12H55 : Le doux parfum de l'amour : Téléfilm  
 14H55 : Les reines du shopping  
 15H00 : Incroyables transformations  
 17H35 : Mieux chez soi  
 18H45 : Le 19,45  
 18H15 : Météo  
 19H30 : Scènes de ménages : série  
 20H05 : La soirée extraordinaire : Série  
 22H15 : Mylène Farmer... : Concert



17H45 : Arte journal  
 19H05 : 28 minutes : Magazine  
 19H50 : Tu mourras moins bête  
 19H55 : Le petit lieutenant : Film  
 21H50 : Parents : Documentaire  
 22H45 : Au-delà des nuages  
 23H45 : Les oi-



seaux de passage : Film  
 01H40 : La valse des continents  
 03H15 : La Grèce, des montagnes à la mer



04H00 : Okoo  
 07H15 : Courants d'Est  
 07H45 : Les témoins d'outre-mer  
 08H15 : Dans votre région  
 09H15 : Chroniques méditerranéennes  
 09H50 : Ensemble c'est mieux !  
 10H35 : L'info outre-mer  
 10H50 : Le 12-13  
 11H55 : Cyclisme : Tour de France  
 14H55 : Le Renard : Série allemande  
 15H15 : Des chiffres et des lettres : Jeu  
 16H00 : Slam  
 16H45 : Questions pour un champion : Jeu  
 17H30 : Le 18.30  
 18H00 : Le 19-20



présenté par Carole Gaessler

19H00 : Vu : magazine  
 19H20 : Plus belle la vie : Série française  
 19H45 : Tout le sport  
 19H50 : Le village préféré des Français : divertissement  
 22H30 : Wilfrid... : Documentaire  
 23H20 : Les roses de ma mère  
 00H10 : Des racines et des ailes  
 02H10 : Voyages délices by chef Kelly  
 02H00 : C'est pas le bout du monde : Série  
 02H35 : Les matinales  
 03H00 : Slam

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriem Kännich

**L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Sport

## Le cyclisme national à l'épreuve aux J.O pour décrocher une médaille



Après avoir confirmé son leadership aux niveaux africain et arabe, la bicyclette marocaine sera à l'épreuve lors des Jeux olympiques de Tokyo-2020, prévus du 23 juillet au 8 août, pour représenter honorablement le Maroc et espérer décrocher une médaille à l'occasion de cet événement planétaire.

La "Petite Reine" sera représentée par le cycliste Mohcine El Kouraji (cyclisme sur route), qui fera partie de la délégation sportive marocaine qui comprend 47 athlètes, femmes et hommes, engagés dans 18 disciplines aux JO.

El Kouraji, sociétaire du club Tihad Athlétique de Casablanca, espère fournir plus d'efforts en vue d'assurer une présence honorable du Maroc dans cette discipline, et de faire briller le vélo national dans les divers événements internationaux.

Classé 543<sup>e</sup> mondial, le champion du Maroc et seul représentant du cyclisme national aux JO qui vont se dérouler dans le pays du Soleil Levant, s'est adjugé le maillot jaune du Tour du Maroc en 2016 et a remporté trois médailles au Championnat d'Afrique 2021.

En 2011, la bicyclette marocaine a réussi à confirmer sa présence et à concrétiser les espoirs tant attendus, en revenant sur le de-

vant de la scène internationale à travers sa participation au plus grand événement sportif mondial, en se qualifiant pour la 30<sup>e</sup> édition des JO de Londres 2012.

Il est à noter que le vélo marocain était déjà présent aux Jeux olympiques, plus précisément à Los Angeles 1984, après sa première participation aux JO de Rome en 1960.

Ce sport a évolué progressivement pour atteindre le niveau mondial, avant de faire un pas de géant à la faveur de la participation du Maroc aux championnats du monde de cyclisme en Australie et au Danemark et sa qualification pour les Jeux olympiques.

La "Petite Reine" a réussi à obtenir des résultats très encourageants, les cyclistes marocains ayant excellé dans les tours cyclistes internationaux et ont même réussi à prendre la tête des championnats d'Afrique, en individuel et par équipes, au classement de l'Union cycliste internationale (UCI).

Le vélo national a également su s'imposer et assurer sa place parmi les pays leaders dans cette discipline, notamment à l'échelle du continent africain, que ce soit à travers la victoire de ses cyclistes dans de nombreuses courses sur route ou grâce au succès qu'a connu le Tour du Maroc.

Le président de la Fédération Royale ma-

rocaine de cyclisme, Mohamed Belmahi, a déclaré que la qualification du vélo marocain (cyclisme sur route) pour les Jeux olympiques intervient après une année d'efforts et de dévouement au cours de laquelle les membres de l'équipe nationale ont réalisé d'excellents résultats et montré un grand professionnalisme, en se mesurant aux meilleurs cyclistes mondiaux.

Cette qualification est également le fruit des efforts déployés par les ligues régionales et les associations sportives nationales pour former une génération de cyclistes, qui ont honoré le drapeau national et démontré un niveau technique distingué qui promet beaucoup, ainsi que du soutien du ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse, du Comité national olympique marocain (CNOM) et des partenaires nationaux, a indiqué Belmahi dans une déclaration à la MAP.

Le vélo marocain a décroché son billet pour les JO de Tokyo avec une nouvelle génération de cyclistes, dans la perspective de réaliser le rêve de remporter une médaille, a-t-il ajouté, estimant que ce souhait est "certes difficile mais pas impossible" à réaliser.

En se qualifiant pour les JO, pour la 3<sup>e</sup> fois consécutive, le cyclisme national a pu honorer ses engagements, conformément au contrat d'objectifs signé avec le ministère de

tutelle et le CNOM, a-t-il fait remarquer, soulignant que l'objectif est de représenter le Maroc honorablement en adoptant une stratégie qui permet de décrocher une médaille olympique.

Concernant la préparation, le président de la FRMC a confirmé qu'un important programme a été élaboré pour les athlètes de haut niveau, qui sont invités à représenter le Royaume aux JO de Tokyo 2020.

Il a précisé que ces stages de préparation, qui se sont déroulés au Maroc et à l'étranger, sont le fruit de nombreux sacrifices et sont suivis depuis avril 2019, malgré les restrictions imposées aux déplacements et l'annulation des compétitions en raison de la pandémie du coronavirus.

Les cyclistes marocains ont effectué leurs entraînements au niveau national lors de stages de concentration dans plusieurs villes (janvier 2019 à Khénifra), (mars 2019 à Casablanca) et (mai 2019 à Ifrane), ainsi qu'un stage de préparation en Turquie en septembre 2019, a précisé Belmahi.

Ces entraînements visent à permettre aux cyclistes de signer une participation honorable, que ce soit aux Jeux olympiques de Tokyo ou aux championnats du monde de cyclisme sur route, prévus en Belgique en septembre prochain, a-t-il conclu.

## Deux premiers cas de Covid-19 parmi les sportifs logés au village olympique

Deux premiers cas de sportifs positifs au Covid-19 ont été signalés parmi les résidents du village olympique, ont annoncé dimanche les organisateurs des Jeux olympiques de Tokyo (23 juillet - 8 août), un troisième sportif malade logé hors du village ayant également été découvert.

Les nationalités et les disciplines exercées par ces sportifs n'ont pas été précisées. Depuis l'arrivée des délégations, quatre sportifs ont été testés positifs au Covid, précise Tokyo-2020, qui va communiquer chaque jour le bilan des tests effectués quotidiennement sur les sportifs, encadrants et officiels accrédités pour les Jeux.

Le Comité international olympique (CIO) a par ailleurs, confirmé qu'un de ses membres, le Sud-Coréen Seung Min Ryu, a été testé positif à son arrivée dans l'archi-

pel. Mardi et mercredi, les 102 membres de l'instance doivent se retrouver dans un palace de la capitale japonaise pour l'assemblée générale de l'organisation.

Samedi, les organisateurs avaient annoncé le premier cas au sein du village, mais il ne s'agissait pas d'un sportif, selon le bilan actualisé dimanche.

A cinq jours de l'ouverture des JO, les cas se multiplient néanmoins, tout en restant marginaux compte tenu du nombre total de participants à ce rendez-vous planétaire.

Samedi, le président du CIO, Thomas Bach avait indiqué que, parmi les 15.000 sportifs, délégations olympiques et journalistes arrivés au Japon depuis le 1er juillet, 15 personnes avaient été testées positives, soit un "taux très bas" de 0,1%.





## Achraf Hakimi positif au coronavirus

Le latéral droit du PSG, le Marocain Achraf Hakimi, a été testé positif au Covid-19 et placé à l'isolement, rapporte, samedi, le quotidien sportif L'Equipe.

C'est pour cette raison que le joueur de 22 ans ne figurait pas sur la feuille de match pour le match amical face à Chambly disputé samedi au Camp des Loges et terminé sur le score de 2-2, ajoute L'Equipe.

Pour l'instant, le PSG n'a pas communiqué sur l'état de santé de sa nouvelle recrue.

Recruté de l'Inter Milan contre 60 millions d'euros environ plus des bonus, l'ancien du Real Madrid et du Borussia Dortmund avait disputé mercredi le premier match amical des Parisiens contre Le Mans (4-0) pendant 45 minutes et avait délivré une passe décisive.

## Patrice Motsepe lors de la réunion du Bureau exécutif de la CAF

### La Super Ligue vise à hisser le football en Afrique à des niveaux plus compétitifs

La Super Ligue, que la Confédération africaine de football (CAF) souhaite créer, vise principalement à hisser le football en Afrique à des niveaux plus compétitifs, a souligné le président de la CAF, Patrice Motsepe, à l'issue de la réunion du Bureau exécutif de la CAF.

M. Motsepe a expliqué, lors d'une conférence de presse tenue vendredi via visioconférence au Complexe Mohammed VI de football à Salé, que "la Super Ligue africaine vise également à augmenter les ressources financières des clubs. Ce qui ne signifie pas exclure certaines équipes ou réduire le nombre de clubs qui pratiquent le football en Afrique".

Ce projet aspire à augmenter la valeur financière des joueurs africains et contribuera aussi à accroître les ressources financières des clubs, afin qu'ils puissent conserver leurs meilleurs joueurs, au lieu

d'être obligés de les transférer aux clubs européens à bas prix, a-t-il ajouté.

Le président de la CAF a estimé que la Super Ligue africaine attirera l'attention sur l'Afrique, lui donnera plus de rayonnement, et contribuera, par les ressources financières qu'elle produira, au développement des infrastructures sur le continent.

Par ailleurs, le président de la CAF a fait savoir que le Maroc dispose de la capacité et de tous les moyens, ainsi que des infrastructures appropriées pour organiser des compétitions exceptionnelles à la fois de la CAF ou d'autres événements sportifs.

"Je suis fier que le niveau du football dans le continent africain s'améliore de jour en jour. Nous devons faire du football un moyen de rapprochement entre les peuples et les nations", a souligné M. Motsepe dans une déclaration à la

presse à son arrivée à l'aéroport de Rabat-Salé.

S'arrêtant sur les principales structures sportives au niveau continental, M. Motsepe a noté que "le Complexe Mohammed VI de football est l'un des centres sportifs les plus importants dont nous sommes fiers", précisant que le Maroc est capable de former des joueurs exceptionnels et de haut niveau qui feront la fierté du peuple marocain et de la communauté africaine.

"Nous voulons aussi que l'une des équipes nationales du continent remporte la Coupe du monde", a-t-il affirmé.

Cette rencontre s'est tenue en marge de la finale de la Ligue des champions de la CAF, qui a opposé Al Ahly (Egypte) au Kaizer chiefs (Afrique du Sud), samedi, au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et qui s'est soldée en faveur des Egyptiens (3-0).



## Ligue des champions

### Et de 10 pour Al Ahly



Les Egyptiens d'Al Ahly ont remporté leur 10<sup>e</sup> titre de la Ligue des champions de la Confédération africaine de football (CAF), et leur 2<sup>e</sup> sacre consécutif, en battant en finale les Sud-africains de Kaizer Chiefs sur le score de 3 buts à 0, samedi soir au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

Après une première période avec une légère domination égyptienne mais sans danger pour les deux équipes, l'expulsion du joueur sud-africain Happy Mashiane (45<sup>e</sup>+3) a été le tournant du match.

Réduits à dix au retour des vestiaires, les joueurs de Kaizer Chiefs n'ont pas pu tenir longtemps avant que Mohammed Sherif (53<sup>e</sup>) ne donne l'avantage aux Pharaons.

Avec plus d'aisance, les tenants du titre ont trouvé facile-

ment le chemin des filets après leur première réalisation. Mohamed Afsha (64<sup>e</sup>) et Amr El Sulaya (74<sup>e</sup>) ont été les artisans des deuxième et troisième buts. Les Egyptiens d'Al Ahly avaient éliminé l'Espérance de Tunis grâce à une large victoire (3-0) en demi-finale retour, alors qu'ils avaient déjà remporté le match aller par 1 but à zéro. Pour leur part, les Sud-Africains se sont qualifiés en finale aux dépens du Wydad de Casablanca (1-0 en match aller/ 0-0 au retour).

En Supercoupe d'Afrique, Al Ahly devra affronter le Raja de Casablanca, sacré champion de la Coupe de la Confédération face à la JS de Kabylie (2-1).

A l'issue de cette finale, le président de la Confédération africaine de football, Patrice Motsepe, a procédé à la remise des médailles et du trophée aux vainqueurs.

## Botola Pro D1 : L'ASFAR met davantage de pression sur le Raja

L'Olympic de Safi (OCS) et le Raja de Casablanca (RCA) ont fait match nul (2-2), samedi au stade El Massira, en match comptant pour la 28<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Ben Malango (38<sup>e</sup>) et Fabrice Ngoma (90<sup>e</sup>) ont marqué pour les Verts, tandis que les buts des locaux ont été l'oeuvre de Mehdi Attouchi (59<sup>e</sup>) et Walid Sebbar (71<sup>e</sup>). Suite à ce résultat, le Raja reste toujours en deuxième position (53 pts) alors que l'OCS occupe la 8<sup>e</sup> place avec 33 unités.

Dans la soirée, l'ASFAR s'est déplacée à Agadir pour affronter le Hassania et le Moghreb de Tétouan a reçu le Mouloudia d'Oujda.

S'agissant du premier match cité, l'équipe de l'ASFAR s'est imposée par 1 but à 0, au Grand stade d'Agadir.

Brahim Dahmoun (26<sup>e</sup> s.p) a été l'auteur de la seule réalisation des Militaires, qui auraient pu doubler le score en fin de match

sur penalty mais le Camerounais Guédé Gnadou l'a raté.

Cette victoire permet à l'ASFAR de réduire l'écart (3<sup>e</sup>, 50 pts) qui la sépare du Raja de Casablanca (2<sup>e</sup>, 53 pts). Pour sa part, le HUSA reste provisoirement à la 6<sup>e</sup> position ex aequo avec le Maghreb de Fès avec 34 unités.

Quant au match ayant opposé le MAT au MCO, disputé au Grand stade de Tanger, il a tourné à l'avantage des Oujdis qui se sont imposés sur le score de 1 à 0, but inscrit en fin de match sur penalty, transformé par Zakaria Bahrou (90<sup>e</sup>).

Suite à ce succès, le MCO occupe la 5<sup>e</sup> position (38 pts), tandis que le MAT stagne à la 9<sup>e</sup> place ex aequo avec le Difaâ d'El Jadida et l'Itrihad de Tanger (32 pts).

Il convient de souligner que cette 28<sup>e</sup> journée du championnat devait se poursuivre hier avec la programmation de cinq rencontres, à savoir WAC-IRT, DHJ-RSB, FUS-RCOZ, MAS-RCAZ et CAYB-SCCM.

## Le livre

Il n'y a plus eu d'oiseaux mazoutés?

- Pas pour l'instant. Le procès instruit par les Hollandais est toujours en cours. La Fondation aussi s'est portée partie civile.

- Vous battez contre les plus grands pillards de la planète.

- Oui. Je me demande parfois de quoi j'ai l'air avec mes petits oiseaux face aux géants pétroliers qui détruisent en un instant les efforts de centaines de gens pour reconstituer une faune et une flore sur la côte ou l'Escaut. Est-ce que les destructeurs ont toujours le pas sur les constructeurs ?

- Non. Sinon, nous ne serions pas là. La planète serait déjà fichue.

Le vent souffle fort. Les bourrasques viennent cribler de pluie les volets. Nous sommes côte à côte sur le canapé du salon avec du thé et une bouteille de cognac. Odile se pelotonne douillettement contre moi.

- Raconte-moi des choses sur toi. Il y a encore tant d'épisodes de ta vie que j'ignore. Je sais que la maladie de ta mère te fait peur.

- Tu crois ?

- Tu crains de perdre la mémoire, tu me l'as dit toi-même.

- C'est vrai. En ce moment, j'aime me souvenir avec précision de mon passé.

Un frêle barrage contre l'oubli.

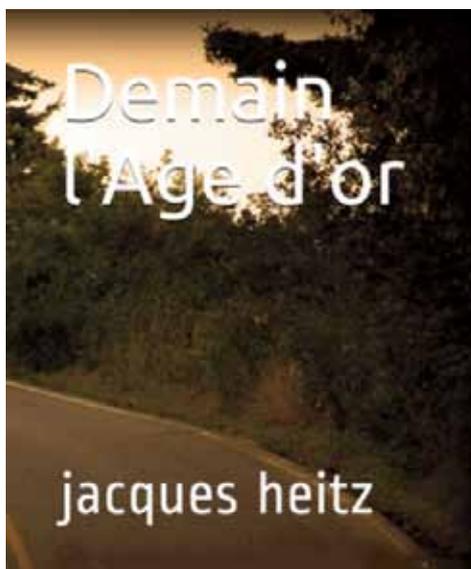
- Alors dis-moi. Quand as-tu connu ta plus grande douleur affective ?

- Oh ! Je peux le dire sans hésiter : quand Fiorella m'a quitté.

Mon eczéma chronique m'a

donné très tôt une solide expérience de la douleur physique. Mais quand Fiorella me quitte, je m'aperçois que jusqu'alors, je ne savais rien de la vraie souffrance. Françoise, Christina ou l'étudiante en géologie se sont éloignées de moi. J'ai été malheureux quelques jours puis ma vitalité a repris le dessus et j'ai retrouvé la joie de vivre. Le départ de Fiorella me coupe en deux et me laisse, respirant à peine, dans un monde sans lumière, sans couleurs. Prostré dans mon appartement, volets fermés en plein été, mangeant à peine, entièrement occupé d'elle, revivant en pleurant les moments où nous étions si bien ensemble que je croyais ce bonheur durable, éternel même. C'est ma sœur qui me tire de là. Déjà à l'époque elle vient de temps en temps s'occuper de mon jardinier. Elle a les clefs. Je lui dis que mon grand amour m'a quitté, ce qui ne semble pas l'émerveiller. Elle me traite avec la sévérité d'une sœur aînée que les grands sentiments n'ont jamais perturbée. Je dois rouvrir les volets, me laver, me raser, survivre enfin. Vivoter anesthésié. Le brillant avenir qui m'attend, professeur-assistant au Nouveau-Mexique, a causé mon malheur et me paraît maintenant bien dérisoire.

Nous sommes en vacances, rien ne vient distraire ma douleur. Je ne lis pas, je n'étudie pas, je n'écris pas, je ne réponds pas au téléphone. Je ne cherche à voir personne. Je reste bien calé au fond de mon chagrin. C'est alors qu'un ami me propose de partir avec lui en Espagne. Il dispose d'une voiture



- Je n'ai pas mon permis, je ne sais pas conduire.

- Qu'importe, je t'emmène, on s'arrête quand je suis fatigué.

- Je suis déjà fatigué, tu vois. Sans avoir eu besoin de conduire. Quel compagnon je serais pour toi ! Tout m'est égal, indifférent. Tu ne risques pas de t'amuser.

- J'arrive très bien à m'amuser tout seul.

Je pars avec lui comme je serais parti avec d'autres au Yémen ou en

Mandchourie. Pendant le long voyage en voiture, je me dis qu'un ami qui n'hésite pas à emmener avec lui un dépressif à la triste figure mérite que je fasse des efforts. Les paysages semi-désertiques de Castille et d'Andalousie que nous traversons correspondent bien à mon désert affectif personnel. Mon ami maîtrise bien l'espagnol et je m'y mets aussi, il me donne des leçons. Ne vais-je pas bientôt me retrouver dans un état d'Amérique à forte minorité hispa-

nique ? Et là-bas aussi d'immenses plaines désertiques accueilleront ma mélancolie. Et pendant tout le temps du voyage, de Cordoue à Séville, de Jaen à Grenade, d'Ubeda à Cadix, il faut bien te l'avouer, ma chère Odile, je bois énormément. Dans les restaurants, un litre de vin est servi avec tous les repas, sans supplément. Souvent nous commandons une deuxième bouteille. Le monde reprend des couleurs avec une certaine quantité d'alcool.

De retour à Bruxelles, je dois me résoudre à annoncer mon départ à mes parents. Un week-end à Bruges pour leur porter l'estocade, leur asséner le coup de grâce. Je me crois devenu dur, insensible. Je mets une cuirasse sur mes plaies béantes. Rien ne m'atteint plus, ni le froid humide de la maison de mon enfance, ni mon père toussant (ce qui les décidera quand même à aller vivre au soleil de Manosque) ni ma mère poussant les hauts cris quand je leur annonce ma nomination à Albuquerque pour un an. Je sais déjà que j'y resterai au moins quatre ans mais je leur dirai plus tard quand ils se seront habitués à avoir un fils de l'autre côté de l'océan. Mon père me contemple, triste et évidemment silencieux. Je lui lance un appel muet « Dis quelque chose, papa. Aide-moi. Soutiens-moi pour une fois. Exprime-toi ». Et ô miracle, il le fait, commence une phrase : - Si c'est utile pour ta carrière... interrompue par l'explosion hautement spectaculaire du chagrin de ma mère.

(A suivre)

## Recettes

### Glace au nutella sans sorbetière

**Ingrédients (3 personnes):**

50 cl de crème fraîche épaisse  
1/2 verre de sucre en poudre  
1/2 verre de sucre glace  
3 oeufs  
1 tablette de chocolat ou autre parfum pour les éclats  
150 gr de nutella

**Préparation :**

Battre à la main le sucre en poudre et les jaunes d'oeufs, y'incorporer la

crème fraîche et le nutella.

A l'aide d'un batteur électrique, monter les blancs en neige ferme, mettre une pincée de sel, et rajouter le sucre glace et battre à nouveau jusqu'à ce que le mélange soit mousseux. Ajouter cette préparation à l'autre, puis bien mélanger. Ajouter les morceaux de chocolat et mélanger à nouveau. Mettre ce dernier dans un récipient et mettre au congélateur pour prendre pendant environ 3 heures.



### L'Illinois, premier Etat américain à interdire à ses policiers de mentir à des suspects mineurs

L'Illinois est devenu le premier Etat américain à interdire à ses policiers de mentir lors des interrogatoires de mineurs.

Le gouverneur démocrate J.B. Pritzker a signé une loi, qui entrera en vigueur en 2022, pour mettre un terme à une pratique accusée d'augmenter le risque de faux aveux et donc d'erreurs judiciaires.

Les aveux d'enfants et adolescents obtenus "par tromperie", soit en présentant des faits erronés, soit avec de fausses promesses de clémence, ne sont plus admissibles lors des procès, d'après ce texte.

"Un des principes essentiels de bonne gouvernance est de reconnaître quand il faut changer des lois qui ont desservi le public", a déclaré le gouverneur, cité dans un communiqué.

Cette réforme, soutenue par des syndicats de police et de procureurs, "fait de l'Illinois le premier Etat du pays à interdire aux forces de l'ordre d'utiliser des tactiques trompeuses quand elles interrogent de jeunes gens", selon ce document.

Légalement depuis des décennies aux Etats-Unis, ces méthodes d'interrogatoire ont "conduit à un taux inacceptable



de fausses confessions chez les mineurs", qui sont plus influençables, d'après une étude de la faculté de droit de l'Université de New York publiée en 2017.

Le National registry of exonerations, qui compile les dossiers de personnes condamnées à tort puis blanchies, estime que 12% des plus de 2.800 cas dans sa base de données impliquaient de faux aveux.

Parmi les cas les plus retentissants figure celui de cinq ado-

lescents noirs et hispaniques, qui avaient été condamnés pour le viol et la tentative de meurtre d'une joggeuse à Central Park, en 1989 à New York, sur la base d'aveux qui leur avaient été arrachés avec de fausses promesses de remise en liberté.

Les "cinq de Central Park" ont passé entre six et 13 ans en prison avant qu'un violeur en série n'avoue avoir agressé la joggeuse et avoir agi seul.